

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE



PROGRAMME 185

DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	5
Objectifs et indicateurs de performance	11
Présentation des crédits	22
Justification au premier euro	29
Opérateurs	65

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Cyrille PIERRE

Directeur général adjoint de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

Responsable du programme n° 185 : Diplomatie culturelle et d'influence

Le programme 185 porte les crédits destinés à mettre en œuvre la politique d'influence de la France, couvrant l'enseignement français à l'étranger et l'ensemble des moyens destinés à la diffusion et à l'attractivité culturelle, linguistique, universitaire et scientifique, ainsi que les activités liées à la diplomatie économique et à la promotion de la destination France. En 2019, les priorités se sont articulées autour de la promotion de la langue française et du développement de l'enseignement français à l'étranger dans le cadre du plan pour la langue française et le plurilinguisme décidé par le Président de la République, du renforcement de la politique d'attractivité universitaire et scientifique en lien avec la stratégie Bienvenue en France, de la promotion de l'influence culturelle et intellectuelle de notre pays à travers le soutien à la priorité à l'export des industries culturelles et créatives, et enfin du renforcement de l'attractivité économique et touristique de la France.

La politique d'influence de la France bénéficie, depuis 2017, de nouvelles orientations politiques ; le ministre de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), à l'occasion de la conférence des ambassadrices et des ambassadeurs en août 2019, a confirmé qu'il s'agissait de « l'un des trois piliers fondamentaux de notre politique étrangère globale », Le Président de la République a fixé à la diplomatie d'influence des orientations majeures pour l'ensemble du quinquennat, énoncées en 2017 dans les discours de la Sorbonne et de Ouagadougou puis, en mars 2018, à l'Institut de France. Ainsi, le ministre de l'Europe et des affaires étrangères a-t-il souhaité donner une nouvelle impulsion à notre diplomatie d'influence, en fixant l'objectif d'établir au cours de l'année 2020 une nouvelle feuille de route « Influence » pour le ministère.

Cette politique, définie et conduite par le ministère et mise en œuvre par les postes et par les opérateurs, s'est articulée autour de quatre orientations stratégiques principales : promouvoir la langue française et soutenir une nouvelle dynamique de développement de l'enseignement français et francophone à l'étranger ; placer la coopération universitaire et de recherche au cœur de l'attractivité de notre territoire ; poursuivre la promotion des savoir-faire, des idées et de la créativité français – notamment dans le secteur des industries culturelles et créatives - auprès de nos partenaires à l'étranger ; et enfin promouvoir les intérêts économiques et commerciaux de la France.

1/ La promotion de la langue française et des valeurs qu'elle incarne

La diffusion, la promotion et l'enseignement du français, et en français, constituent l'une des priorités du plan pour la langue française et le plurilinguisme présenté par le Président de la République le 20 mars 2018 à l'Institut de France, mis en œuvre tout au long de l'année 2019. Dans cette même perspective, le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, aux côtés du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) et du secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, a présenté, le 3 octobre 2019, le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger aux différents acteurs du secteur.

Ainsi, en 2019, notre action en faveur de la langue française s'est articulée avec celle engagée dans le domaine de l'éducation, pour lequel la France a décidé de renforcer considérablement son action. Le réseau de coopération et d'action culturelle s'est mobilisé pour mettre en œuvre une politique active de soutien à la langue française dans les systèmes éducatifs locaux avec des objectifs qualitatifs accrus. La formation initiale et continue des enseignants a constitué un axe majeur de nos actions de coopération éducative. A cet égard, la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), qui regroupe 80 000 membres bénévoles représentant 200 associations d'enseignants dans plus de 120 pays différents sur les cinq continents, a vu sa subvention augmentée à hauteur de 140 000 €.

Dans ce cadre, le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger et de l'enseignement bilingue francophone dans les systèmes éducatifs étrangers se voit assigné un objectif de doublement des effectifs d'élèves

d'ici 2030. Un plan ambitieux de développement de l'enseignement français à l'étranger a été élaboré en 2019 conjointement avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et sera mis en œuvre dès 2020. Ses mesures visent à attirer de nouveaux publics, à mobiliser de nouveaux partenaires et à garantir la présence d'enseignants qualifiés dans les établissements. A la demande de sa tutelle, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), dont la subvention pour charges de service public versée par le ministère s'est élevée en 2019 à 385,9 M€, adapte son organisation afin de pouvoir soutenir le développement du réseau en apportant, en particulier, son expertise aux nouveaux partenaires. La double vocation de l'AEFE, d'une part, au service des communautés françaises expatriées en croissance constante et, d'autre part, en direction des générations futures pour leur donner dès le plus jeune âge accès à notre langue et à notre culture, est confirmée. Dès 2019, a été enregistrée une augmentation sensible des dossiers de demandes d'homologation et du nombre d'établissements homologués, passés à 522 à la rentrée de septembre 2019 contre 497 en 2018, totalisant désormais 370 000 élèves.

Le développement d'une offre éducative bilingue francophone de qualité est également un enjeu stratégique : avec un vivier de près de 2 millions d'élèves apprenant le français, le MEAE a créé en 2012 un label d'excellence, le LabelFrancEducation. A la rentrée scolaire 2019-2020, ce réseau compte 393 filières bilingues implantées dans 58 pays, soit 108 filières supplémentaires en un an.

Le renforcement de l'usage de la langue française dans les enceintes internationales et régionales (européennes, africaines, multilatérales) est également un objectif du plan, notamment le français langue de travail au sein de l'Union européenne. Un fonds d'intervention linguistique finance ainsi un dispositif de formation ciblé sur les diplomates et hauts fonctionnaires européens et voisins de l'Union, qui ne sont pas membres, associés ou observateurs de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et qui sont chargés du suivi des dossiers européens.

L'accroissement du recours au numérique afin de rendre l'offre éducative numérique française plus visible et accessible à tous a enfin conduit le MEAE et le MENJ à développer en 2019 la plate-forme France Education (FRED). Celle-ci vise à promouvoir à l'international les ressources numériques, contenus et services en langue française produits par les opérateurs publics et privés du secteur EdTech (Instituts français, Alliances françaises, AEFE) et du MENJ (Centre national d'enseignement à distance, Canopé, France éducation international, Office national d'information sur les enseignements et les professions).

2/ Renforcement de l'attractivité de notre enseignement supérieur et de notre recherche

La nouvelle stratégie gouvernementale en matière d'attractivité universitaire « Bienvenue en France », annoncée par le Premier ministre le 18 novembre 2018, recentre les objectifs en matière d'attractivité étudiante sur l'excellence et la diversification des pays d'origine afin de former les élites politiques, économiques et scientifiques, de demain.

L'instauration de frais d'inscription différenciés à l'université, à la rentrée 2019, s'est accompagnée de nouveaux efforts pour mieux accueillir les étudiants internationaux, à l'étranger, dans les Espaces Campus France et les consulats, et sur le territoire, à travers les actions de son opérateur Campus France qui a mis en place des premières labellisations de la qualité de l'accueil dans nos universités.

Un travail d'orientation des étudiants et d'évaluation des candidatures a été conduit pour les 283 720 étudiants étrangers en mobilité diplômante sur notre territoire en 2018-2019, plaçant la France au coude-à-coude avec l'Allemagne à la 4^{ème} place.

Le renforcement des Espaces Campus France a permis de travailler davantage en direction des pays émergents, de l'Asie, des pays du Golfe, et aussi des pays anglophones, tels que les pays d'Afrique les plus avancés en matière de recherche. Les bourses du gouvernement français, qui bénéficient désormais à 7 000 étudiants, sont des instruments d'attractivité essentiels. A cet égard, les services de coopération et d'action culturelle sont particulièrement attentifs à la recherche d'effet de levier à travers la mobilisation de cofinancements (près d'un tiers des bourses accordées ont fait l'objet de cofinancements en 2019), face à des concurrents (Allemagne, Chine, Turquie, Russie, Arabie saoudite, etc.) disposant d'importants moyens financiers.

En parallèle, l'accompagnement de l'internationalisation de nos établissements et laboratoires de recherche par le MEAE consiste à appuyer le développement de partenariats, à mettre en place des programmes d'échange et de mobilité, et enfin à négocier des accords (reconnaissance des diplômes par accord intergouvernemental le cas échéant) avec les partenaires locaux jugés les plus pertinents. De façon croissante, le MEAE est impliqué dans la création d'universités franco-étrangères, principalement en direction des pays d'Afrique qui sont nos proches partenaires et dont la démographie étudiante est dynamique. Il s'agit à la fois d'assurer la « projection » de nos établissements, dans une volonté d'influence, mais aussi d'accompagner l'enseignement supérieur africain dans son développement, alors que ce dernier fait face à de multiples défis liés à sa massification. Le MEAE reste ainsi impliqué dans le soutien à une série d'universités françaises ou franco-étrangères d'envergure, et plus largement de centaines de filières francophones. Il s'appuie plusieurs milliers de partenariats donnant lieu à la délivrance d'un double diplôme, y compris dans des zones qui sont de façon moins traditionnelle des zones d'influence française (Caucase, Asie Centrale) dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Enfin, les ambassades sont les acteurs essentiels de l'animation des réseaux d'*alumni*.

La coopération scientifique du MEAE, portée par l'ensemble du réseau, vise à l'insertion des laboratoires français de pointe dans les meilleurs réseaux mondiaux, à travers le financement partenarial de mobilités, et la mise en place de programmes de recherche donnant lieu à co-publications. Le MEAE a privilégié dans un certain nombre de programmes la recherche en lien avec le climat, l'environnement, la ville durable, l'intelligence artificielle, ainsi que les recherches en sciences politiques, en soutien de son analyse diplomatique, et plus généralement en sciences sociales, notamment lorsque les contextes politiques sont difficiles. Notre diplomatie scientifique est également orientée vers le rayonnement des sciences sociales françaises et francophones et le soutien aux jeunes chercheurs effectuant des recherches de terrain, à travers un réseau, unique au monde, de 27 unités mixtes - instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE) dans 33 pays, commun au MEAE et au Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Le MEAE a également poursuivi en 2019 le financement de missions archéologiques à l'étranger au titre de la Commission des fouilles.

3/ Promouvoir l'influence culturelle et intellectuelle de la France

Les industries culturelles et créatives (ICC – musique, cinéma, livre, jeu vidéo, etc.) participent à la diffusion de notre modèle culturel et d'influence et représentent des enjeux économiques considérables (3 % de notre PIB, 1 million d'emplois, balance commerciale excédentaire de plus de 300 M€). L'année 2019 a vu la réunion du 2^{ème} comité stratégique de la famille prioritaire ICC à l'export co-piloté par le ministre de l'Europe et des affaires étrangères et le ministre de la culture. Un plan d'action ministériel a été adopté le 11 avril 2019 qui se traduit notamment par la nomination de 37 ambassadrices et ambassadeurs dépositaires d'une mission prioritaire à l'export des ICC sur des territoires stratégiques, tout en appelant plus largement à une forte implication de l'ensemble du réseau et des opérateurs au service des professionnels des ICC. C'est le sens des États généraux des ICC qui se tiendront en au cours du premier trimestre 2020 qui ont pour perspective la mise en place d'un comité stratégique de filière – qui viendra s'articuler avec le dispositif existant de « Famille prioritaire à l'export ICC ».

Le continent africain, pour lequel les ICC représentent un important levier de croissance, fait l'objet d'une attention particulière, en coordination avec l'Agence française de développement (AFD) et dans le cadre de la concrétisation de l'agenda de Ouagadougou et de la saison Africa 2020. Mise en œuvre par l'Institut français de Paris, cette saison impliquant 54 pays se déploiera sur tout le territoire français et inclura les départements et territoires d'Outre-Mer.

La demande croissante d'expertise culturelle que rencontre la France – en particulier dans les champs muséal et patrimonial – constitue une opportunité à saisir, avec d'importants enjeux économiques et d'influence. Le succès du Louvre Abou Dhabi, l'ambitieux projet de valorisation du site d'Al'Ula en Arabie Saoudite, la demande d'expertise des autorités éthiopiennes pour la valorisation et la préservation de leur patrimoine architectural ou encore l'ouverture d'une antenne du Centre Pompidou à Shanghai en novembre 2019 sont autant de signes de reconnaissance de l'excellence des savoir-faire français et de réussites de diffusion à l'international de nos marques et de notre modèle influence. Un Comité conjoint de l'expertise culturelle a été mis en place en janvier 2019 par les ministères de l'Europe et des affaires étrangères et de la culture avec les opérateurs concernés (Expertise France, AFD, Institut français, Business France, Atout France).

L'appui au réseau de coopération et d'action culturelle français à l'étranger et le rapprochement entre l'Institut français de Paris (IF) et la Fondation Alliance française (FAF) sont également au cœur de ces actions. Les personnels expatriés dans les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et les IF locaux, rémunérés en partie sur le programme 185, sont pleinement mobilisés pour mettre en œuvre ces priorités. L'IF a continué à apporter son concours à l'organisation des événements à l'étranger engagés par notre réseau culturel – lui-même rattaché aux ambassades – et à la formation de ses agents. En plus de ses activités en matière de promotion et d'échanges artistiques et de dialogue avec les cultures étrangères, l'IF est également l'opérateur de référence chargé de la promotion de la langue française et de son enseignement (et notamment de la mise en œuvre de 16 des 33 mesures du Plan présidentiel pour la langue française et le multilinguisme), du rayonnement des savoirs et des idées (à travers par exemple l'opération « Nuit des idées ») et de la culture scientifique, comme du développement de des industries culturelles et créatives françaises. Dans cette lignée, le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2017-2019 assigne à l'IF 4 grandes priorités que sont la valorisation à l'international de la création artistique et intellectuelle françaises et des ICC ; la promotion de la langue française ; l'animation du dialogue avec les cultures étrangères en France, en Europe et dans le monde ; le renforcement de l'appui au réseau à l'étranger et la consolidation de ses capacités de pilotage.

Le rapprochement entre l'IF et la FAF, qui constitue un projet politique annoncé par le Président de la République dès l'été 2017, a permis, dès 2019, d'instaurer de nouvelles synergies au bénéfice des deux réseaux (alliances françaises et instituts français locaux). Ainsi, le soutien au Français Langue Étrangère (FLE), à la diffusion culturelle, à la professionnalisation des agents du réseau des Alliances françaises et à la démarche qualité sont désormais confiés à l'IF. Les groupes de travail entre la FAF et l'IF ont permis d'aboutir à la signature d'une convention tripartite entre le MEAE, la FAF et l'IF à l'occasion des Journées du Réseau 2019 et continueront à œuvrer en 2020 pour renforcer encore le partenariat entre ces deux entités.

4/ Le développement économique et touristique

La diplomatie économique consiste à mobiliser le réseau diplomatique français, son influence et ses outils au service des intérêts économiques français. Elle poursuit trois objectifs complémentaires.

L'objectif de soutien à nos entreprises sur les marchés extérieurs passe d'abord par la refondation du dispositif d'accompagnement à l'export et par le renforcement du pilotage du réseau. 2019 a été l'année de la mise en œuvre des changements structurels apportés par la réforme du dispositif de soutien au commerce extérieur lancée par le Premier ministre le 23 février 2018 suite au rapport Lecourtier sur la stratégie du Gouvernement en matière de commerce extérieur. L'idée centrale était de repenser l'ensemble de la chaîne de l'export, avec une proximité accrue à tous niveaux, et centré autour de cinq mots-clés : « repérer », « préparer », « financer », « accompagner » et « regrouper ».

A ce jour, les 19 mesures ont toutes été mises en œuvre autour de trois directions: (1) la diffusion d'une culture de l'export et de l'international, (2) la réforme de l'accompagnement à l'export, et (3) la réforme des financements export. L'année 2020 sera celle des premières évaluations du nouveau dispositif.

Le renforcement de l'action à l'égard des filières, favorisant les offres françaises intégrées, poursuit aussi cet objectif. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a renouvelé et modifié le dispositif réservé à cinq familles prioritaires à l'export spécifiques qui possèdent chacune un fédérateur. Ces représentants nommés par le ministre sont des personnalités bénévoles issues du secteur privé qui œuvrent à structurer une offre nationale intégrée, dans des domaines d'excellence française à forte demande internationale. Ce travail s'articule et complète celui réalisé dans le cadre du Conseil national de l'Industrie Internationale (CNI International) installé en juillet 2018. Les cinq secteurs identifiés sont : secteur agricole et agroalimentaire, énergies renouvelables, ville durable, santé, industries culturelles et créatives.

La promotion de l'attractivité de notre territoire, du point de vue économique, des talents et du tourisme, constitue le second objectif de notre action de diplomatie économique. Depuis plusieurs années, de nombreuses études notent que l'attractivité économique de la France s'est redressée : la France est désormais le 2ème pays européen jugé le plus attractif (selon le baromètre *Ernst & Young* de 2019, la France se place devant l'Allemagne et juste derrière le Royaume-Uni). Le MEAE, Business France, et l'ensemble des pouvoirs publics se sont en effet fortement mobilisés afin d'attirer toujours plus d'investissements étrangers créateurs d'emplois (mise en place des guichets uniques *Team France Invest* dans l'ensemble des régions, institutionnalisation du Sommet *Choose France*,

etc.) et de talents étrangers (promotion de nos écosystèmes startups et scaleups via des programmes comme le *French Tech Visa*, *Young Enterprise Initiative* (YEI) et *Start in France*).

Le renforcement de l'attractivité touristique est également un axe majeur en matière de diplomatie économique. Les objectifs de fréquentation sont quantitatifs (100 millions de visiteurs étrangers en 2022 et 60 Md€ de recettes issues du tourisme international en 2020, 15 Md€ d'investissements touristiques dès 2020) et qualitatifs (allongement de la durée de séjour, recherche des clientèles les plus contributives), et visent à diversifier, améliorer et structurer l'offre française. Le 4ème comité interministériel du tourisme (CIT) du 17 mai 2019, présidé par le Premier ministre, a défini plusieurs axes de travail pour lesquels le MEAE assure un pilotage interministériel. Il a en particulier été décidé de créer un comité stratégique de filière rassemblant tous les acteurs du tourisme et portant sur quatre chantiers prioritaires : emploi et formation, tourisme durable, compétitivité et réglementation, numérisation du secteur. Le Comité de filière tourisme, installé et présidé par le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, a vocation à aboutir à la signature d'un contrat entre les professionnels, l'État et les collectivités d'ici fin 2020.

L'adaptation du cadre de régulation aux intérêts français et la garantie d'une concurrence équitable constituent le troisième objectif principal. La France a créé en janvier 2019 avec l'Allemagne et le Royaume-Uni la société INSTEX, destinée à soutenir le commerce avec l'Iran, et à préserver une partie des bénéfices économiques de l'accord sur le nucléaire iranien (plan d'action global commun/JCPOA). Quatre autres pays européens ont depuis rejoint la société. De premières transactions pilotes sont espérées dans les prochains mois de 2020.

La France promeut dans le domaine de la régulation du numérique une troisième voie entre les tenants d'un internet souverain fortement contrôlé par l'État et les partisans d'un statu quo dominé par de grands acteurs privés. Elle défend ses positions dans différentes enceintes (Forum de gouvernance de l'Internet, ICANN, OCDE, qui accueillera le secrétariat du Partenariat mondial pour l'intelligence artificielle né d'une initiative franco-canadienne, G7 et G20), avec une attention particulière pour les enjeux liés à l'éthique de l'IA, la régulation des plateformes, la concurrence équitable, et la fiscalité.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Renforcer l'influence culturelle et linguistique de la France
INDICATEUR 1.1	Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger
INDICATEUR 1.2	Diffusion de la langue française
OBJECTIF 2	Développer l'attractivité de la France
INDICATEUR 2.1	Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche
INDICATEUR 2.2	Attractivité touristique de la France
INDICATEUR 2.3	Attractivité de la France en termes d'investissements
OBJECTIF 3	Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export
INDICATEUR 3.1	Accompagnement des acteurs économiques
OBJECTIF 4	Dynamiser les ressources externes
INDICATEUR 4.1	Autofinancement et partenariats

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Renforcer l'influence culturelle et linguistique de la France

INDICATEUR 1.1

Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de projets et de programmes culturels avec cofinancements extérieurs / nombre total de projets et de programmes culturels accompagnés par le réseau	%	93	94	95	95	95	96
Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération	%	Non applicable	+5	5	+5	+10	5

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1.1.1 « Nombre de projets et de programmes culturels avec cofinancements extérieurs / Nombre total de projets et de programmes culturels accompagnés par le réseau »

Sources des données: MEAE/Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au nombre de projets culturels (diffusion artistique, partenariats entre structures, projets d'accompagnements des politiques culturelles, promotion des ICC) soutenus ou organisés par les postes (services de coopération et EAF) en partenariat avec des acteurs locaux (associations, sociétés privées, partenaires publics dans les différents pays).

Périmètre: SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et Alliances françaises « conventionnées » (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors Poste de présence diplomatique)

Sous-indicateur 1.1.2 « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération. »

Sources des données: MEAE/Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) directement gérés par le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade.

Périmètre: SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et Alliances françaises « conventionnées » (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique)

INDICATEUR 1.2

Diffusion de la langue française

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE	%	Non applicable	3	3	3,8	5,47	5
Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé France éducation	Nb	95 743	210000	230000	142000	130 000	260000
Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nb	1 070 487*	1 098 311	1 070 000	1 051 256	1 150 257	1 071 000
Nombre de candidats aux certifications en langue française	Nb	547 698	643 562	635 000	695 000	603 358	660 000

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1.2.1 « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »

Sources des données: MEAE/Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans un établissement homologué par l'éducation nationale, faisant partie du réseau piloté par l'AEFE.

Périmètre: les établissements homologués du réseau AEFE

Sous-indicateur 1.2.2 « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé France éducation »

Sources des données: MEAE/Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'élèves inscrits dans un cursus bilingue au sein d'un établissement ayant reçu le « Label FrancÉducation ». Ce label est accordé aux établissements privés ou publics travaillant sur programme national et présentant des sections bilingues francophones de haut niveau. La liste des établissements labellisés fait l'objet après chaque nouvelle campagne d'un arrêté ministériel.

Périmètre: Établissements ayant reçu le Label FrancÉducation

Sous indicateur 1.2.3 « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises »

Sources des données: MEAE/DGM/Services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Le sous-indicateur fait référence au total des inscriptions annuelles (et non au nombre d'élèves différents). Le périmètre est constitué des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des Alliances françaises conventionnées, c'est-à-dire disposant de personnel mis à disposition par le MEAE ou d'une subvention. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches de contrôle de gestion pour l'année 2019.

Périmètre: Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et Alliances françaises « conventionnées » (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors Poste de présence diplomatique)

Sous-indicateur 1.2.4 « Nombre de candidats aux certifications en langue française »

Sources des données: France Education International (FEI) ex- Centre international d'études pédagogiques de Sèvres (CIEP) et CCIPIDF chambre de commerce et d'industrie de Paris île de France,

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'inscrits aux certifications de langue (DILF, DELF, DALF, TCF y compris TCF DAP, TCF-RI, TCF Québec et TCFHA) ainsi qu'aux diplômes et tests de la CCIPIDF, tous niveaux confondus, dans tous les centres d'examen dont la France. Les tests Evalang sont intégrés à ce chiffre.

Périmètre: diplôme initial de langue française (DILF), diplôme d'études en langue française (DELF), le diplôme approfondi de langue française (DALF) et le test de connaissance du français (TCF) dans ses diverses déclinaisons, ainsi que les diplômes et tests de la chambre de commerce et d'industrie de Paris île de France, (CCIPIDF) pour les Diplômes de français professionnel (DFP) et les Test d'évaluation de français (TEF)

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 1.1.1 « Nombre de projets et de programmes culturels avec cofinancements extérieurs / Nombre total de projets et de programmes culturels accompagnés par le réseau »

Commentaires: la réalisation est conforme à la prévision pour l'année 2019, soit 95 % des programmes culturels sont mis en oeuvre avec au moins un partenariat externe.

Aujourd'hui, les programmes et événements présentés par le réseau culturel français à l'étranger sont dans leur grande majorité le fruit de collaborations et de coproductions entre nos postes et les institutions culturelles et partenaires artistiques locaux, ONG ou collectivités territoriales. La manifestation « FranceDance UK » organisée par l'Institut français de Londres et soutenue par l'Institut français Paris, qui a eu lieu entre août et novembre 2019, a permis de mettre à l'honneur la scène chorégraphique française dans plusieurs grandes villes britanniques (dont Londres, Édimbourg, Belfast, Manchester, Birmingham, Nottingham et Brighton), tout en créant un pont entre 13 institutions britanniques partenaires et les centres dédiés à la chorégraphie et à la danse en France, en vue d'instaurer des coopérations de long terme. De plus, cet événement a reçu le soutien du British Council et du « Friends of the French Institute Trust ».

Sous-indicateur 1.1.2 « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération »

Commentaires: la réalisation pour l'année 2019 montre une croissance deux fois plus forte que la prévision avec un nombre d'abonnés estimé à 4,9 millions.

Les réseaux sociaux sont devenus des vecteurs indispensables pour les services culturels et EAF afin d'informer le public, et notamment les plus jeunes qui constituent le cœur de cible de leur action, de l'actualité culturelle française et notamment des événements à venir dans leur territoire de compétence.

Ainsi, certains postes ont mené des actions spécifiques afin d'augmenter le nombre d'abonnés à leurs newsletters ou réseaux sociaux (Facebook, Instagram et Twitter notamment). C'est le cas de l'Institut français de Lettonie qui a

organisé un concours photo sur Instagram durant tout le mois de novembre 2019 à l'occasion de « Novembre numérique ».

Sous-indicateur 1.2.1 «Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »

Commentaires : la réalisation est en hausse par rapport à la prévision pour l'année 2019 avec un taux de croissance de 5,47 %.

Le taux de progression du nombre d'élèves étrangers scolarisés dans les classes homologuées des établissements d'enseignement français à l'étranger est à mettre en lien avec le nombre croissant de nouveaux établissements homologués en septembre 2019 (31 établissements en 2019 contre 6 en 2018) et à l'attractivité croissante des établissements du réseau d'enseignement français pour les familles étrangères.

Sous-indicateur 1.2.2 «Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »

Commentaires : la réalisation est en baisse par rapport à la prévision pour l'année 2019 avec 130 000 élèves inscrits. 199 dossiers ont été déposés lors de la campagne 2019.

L'écart entre la prévision actualisée 2019 et la réalisation 2019 s'explique par l'absence à ce jour d'outils de pilotage fiables. Les établissements scolaires relèvent des systèmes éducatifs locaux. Le décompte se fait à partir des données renseignées dans le dossier de candidature au Label par les établissements. Les postes vont renforcer leur contrôle pour les années à venir. De nouveaux outils seront développés afin de permettre un meilleur suivi de ce dispositif en lien avec l'AEFE.

Sous-indicateur 1.2.3 « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises »

Commentaires : Le nombre d'élèves inscrits aux cours de langue du réseau culturel et de coopération (établissements à autonomie financière et alliances françaises) est de 1 150 257 d'après une projection basée sur 110 fiches REvue Complète des Actions des Postes (ReCAP) reçues sur 139 attendues au 13 février 2020.

La réalisation 2019 a significativement augmenté par rapport à 2018 (environ +5 %).

La mise en œuvre opérationnelle, en 2019, du Plan pour le développement de la langue française et le plurilinguisme annoncé par le Président de la République lors de son discours à l'Institut de France du 20 mars 2018 constitue un facteur déterminant de cette évolution favorable.

Différentes actions menées par les postes peuvent aussi expliquer cette augmentation :

- un repositionnement de l'offre de cours de français, face à la concurrence d'autres langues dans les systèmes éducatifs locaux pour certains pays, comme pour l'alliance française de Cusco (AFC) au Pérou qui connaît une progression exemplaire de l'ordre de 45 % (5 438 inscriptions annuelles et 1 227 étudiants différents en 2019, contre 3 753 inscriptions annuelles et 823 étudiants différents en 2016). Cette recrudescence de l'activité pédagogique de l'AFC repose, en partie, sur la fidélisation des apprenants grâce à la mise en place du DELF intégré dès janvier 2018. Par ailleurs, la diversification de l'offre de cours en termes de publics, modalités et objectifs a porté ses fruits (cours les samedis, cours intensifs, cours pour les enfants / adolescents, cours FOS pour les professionnels du tourisme, etc.). Le renforcement et la professionnalisation de l'équipe enseignante sont également venus accompagner cette dynamique.

- une communication, dans certains cas, plus professionnelle ou mieux adaptée, avec une progression de la démarche-qualité, comme pour l'institut français d'Indonésie qui a enregistré une hausse significative des apprenants DELF/DALF, suite à un très important travail de communication réalisé par le service de coopération linguistique et son attaché. L'action de ce dernier a également contribué au maintien de postes de professeur de français, menacés de fermeture, dans certaines écoles et universités indonésiennes.

- une articulation plus satisfaisante, dans certains pays, entre les différents dispositifs francophones (AEFE, filières bilingues, offre de cours IF/AF avec certifications), comme pour l'institut français en Guinée qui enregistre une progression de 85 % des recettes de cours (+33 k€), non seulement imputable à une politique de communication adaptée, mais aussi, à une articulation plus satisfaisante avec l'Espace Campus France à procédure *Etudes en France*

(EEF) et le centre culturel franco-guinéen et à la réalisation d'investissements dans les espaces de cours, certification et médiathèque.

Par ailleurs, un changement de statut de la langue française dans un pays peut aussi engendrer une hausse du nombre d'apprenants dans les IF & AF : exemple de la réintroduction (cas de la Colombie) ou du renforcement (cas du Maroc) du français dans le système éducatif.

Sous-indicateur 1.2.4 « Nombre de candidats aux certifications en langue française »

Commentaires : Les certifications, diplômes et tests de français conçus et gérés administrativement par France education international, ex- Centre international d'études pédagogiques (CIEP) et la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de France (CCIPIIDF) contribuent à la promotion et à la valorisation de l'expertise française en matière d'enseignement et d'apprentissage du français. Ils s'intègrent à la stratégie de coopération linguistique et éducative des postes. Les certifications accompagnent l'essor d'un enseignement bilingue de qualité, à travers le LabelFrancÉducation notamment, la mobilité étudiante, l'offre de formation au français professionnel et la professionnalisation des enseignants de et en français.

Produits « haut de gamme » répondant aux standards internationaux de l'enseignement des langues, les certifications de langue française permettent de renforcer l'attractivité des centres de langue des Instituts français et des Alliances françaises et participent ainsi à l'amélioration de leurs résultats en terme d'autofinancement.

Le MEAE accompagne le développement des certifications au sein de son réseau de coopération. En 2020, les postes sont invités à élaborer une stratégie en matière de coopération éducative, stratégie qui inclut le volet linguistique de cette coopération.

Les certifications et diplômes de langue française répondent pleinement à l'ambition du Président de la République en contribuant à la promotion de l'expertise française en matière d'enseignement et d'apprentissage du français, et à la valorisation des cursus d'apprentissage du français, les rendant ainsi plus attractifs.

2019 constitue une nouvelle année record pour le nombre d'inscriptions aux examens DELF-DALF, avec une progression de près de 3,3 % des inscrits à l'étranger par rapport à l'année 2018 (de 409 635 à 423 353). On constate en revanche une diminution du nombre de candidats par rapport à l'année passée pour les TCF (de 129 426 à 110 050) qui s'explique principalement par la baisse du nombre d'inscrits en Algérie (58 188 à 37 287). »

OBJECTIF 2

Développer l'attractivité de la France

INDICATEUR 2.1

Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France	%	45	40	45	40	43,7	45
Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France	Nb	188 492	192 000	196000	202 151	202 151	200000
Nombre de projets de recherche mis en oeuvre dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien	Nb	1 300	1 330	1400	1 400	1334	1400

Commentaires techniques

Sous-indicateur 2.1.1 « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »

Sources des données: MEAE/Parcoursup

Les élèves de terminale des lycées français de l'étranger suivent les procédures de préinscription dans l'enseignement supérieur français sur le portail national « Parcoursup » au même titre que les lycéens du territoire national. Ce dispositif repose sur un traitement informatisé des candidatures et permet une analyse fine de l'information et un suivi des candidatures durant toute la campagne (de janvier à septembre).

Périmètre : le portail Parcoursup intègre cette année près de 13 500 formations accessibles après le baccalauréat. Toutefois, certaines formations très attractives pour les élèves de notre réseau à l'étranger ne sont pas intégrées au portail et conservent un recrutement particulier. Il s'agit notamment de Sciences Po Paris, des instituts d'études politiques en régions, de l'université de Paris Dauphine et de la plupart des écoles de commerce après bac.

Les admissions dans ces établissements se situent hors du périmètre Parcoursup et ne sont donc pas comptabilisées dans cet indicateur. Pour mémoire, la réponse des candidats (acceptation définitive) sur Parcoursup est déclarative, les candidats procèdent ensuite à leur inscription auprès de l'établissement choisi. Le ministère envisage pour la session 2020 l'intégration sur le portail de ces formations.

Sous-indicateur 2.1.2 « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »

Sources des données : statistiques MESRI DGRI/DGESIP-SIES

Les chiffres 2018 figurant dans le tableau se lisent comme suit : ils correspondent au recensement des étudiants étrangers en mobilité inscrits pour l'année universitaire 2017-2018 dans une université. Les données sont fournies avec une année de décalage. Ainsi les dernières informations disponibles se rattachent à l'année universitaire 2018-2019. Les outils statistiques existants permettent, à partir de l'année 2017-2018, d'avoir les données pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Toutefois, par souci de comparaison pluriannuelle incluant l'année 2016-2017, le périmètre initial est maintenu.

Périmètre : ces informations sont issues des données SISE du MESRI (application de gestion de scolarité des universités). Elles concernent les étudiants internationaux en mobilité à l'université (et non dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur). On entend par étudiant international en mobilité (par différence avec tout étudiant de nationalité étrangère) tout étudiant de nationalité étrangère qui est venu en France spécifiquement pour y suivre ses études après une scolarité dans son pays d'origine. La mobilité internationale inclut la mobilité diplômante et la mobilité d'échange.

Sous-indicateur 2.1.3 « Nombre de projets de recherche mis en œuvre dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien »

Sources des données : données issues du système d'information de l'opérateur Campus France

Il s'agit du nombre de partenariats et de mobilités gérés par l'opérateur Campus France au titre des programmes Hubert Curien (PHC) et pour une année civile. Un programme Hubert Curien peut financer plusieurs projets de recherche conjoints entre équipes de recherche françaises et étrangères. Ce sont ces projets qui sont recensés. Les mobilités de chercheurs financées dans le cadre d'un projet de recherche unique constituent le deuxième sous-indicateur présent dans le présent PAP. Il permet de mesurer l'intensité des coopérations menées.

Périmètre : Campus France au titre des programmes Hubert Curien (PHC)

INDICATEUR 2.2 mission

Attractivité touristique de la France

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de touristes étrangers en France	Nb	88,5	90	94	91	90	100

Commentaires techniques

Sous-indicateur 2.2.1 « Nombre de touristes étrangers en France »

Sources des données : le nombre de touristes étrangers ayant visité la France est issu de plusieurs sources :

- une enquête auprès de l'offre réalisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). L'enquête interroge les hôteliers sur les hébergements et compte les nuitées des touristes français et étrangers. L'enquête est mensuelle. Les données sont disponibles au mois N+2 ;
- une enquête effectuée auprès de la demande par la direction générale des entreprises (DGE) en partenariat avec la Banque de France, l'enquête EVE (Enquête Visiteurs étrangers). Il s'agit d'une enquête aux frontières qui compte et interroge les touristes étrangers lorsqu'ils quittent le territoire, dans les aéroports, sur les aires d'autoroutes, dans les gares.

Autres sources : données de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT). Les données issues des visas ne sont pas exploitées.

INDICATEUR 2.3

Attractivité de la France en termes d'investissements

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les Ambassades et BF ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés	%	22,8	49,4	24	35	Non connu	25

Commentaires techniques

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Périmètre : ensemble des ambassades et Business France

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 2.1.1 « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »

Commentaires : La réalisation 2019 dépasse la prévision actualisée 2019 (40 %) pour s'établir à 43,7 %.

Cette hausse s'explique par une meilleure utilisation pour la deuxième année de fonctionnement de la plateforme Parcoursup et l'évolution de ses procédures qui ont rendu plus visibles certaines formations attractives pour les élèves du réseau.

De plus, les formations dispensées par le SORES au cours de l'année scolaire 2018-2019 dans 14 zones géographiques et en établissements ont concerné 880 personnels en établissement dont 236 PRIO et conseillers d'orientation notamment sur la procédure Parcoursup et les formations attractives de l'enseignement supérieur français permettant ainsi un meilleur accompagnement des élèves dans la définition de leur parcours de formation.

Sous-indicateur 2.1.2 « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »

Commentaires : La réalisation 2019, soit 202 151 étudiants internationaux dans les universités, dépasse légèrement (+1 %) la cible 2020 qui avait été fixée (200 000), et dépasse encore davantage (+3 %) la prévision initiale (196 000). Le nombre d'étudiants internationaux a donc augmenté de 3,3 % entre 2018 et 2019.

Cette attractivité internationale des universités françaises, est à mettre en regard avec une tendance internationale de forte augmentation des effectifs étudiants au niveau mondial et une encore plus forte augmentation des étudiants faisant leurs études à l'étranger. Selon les chiffres UNESCO disponibles, le nombre d'étudiants faisant leurs études à l'étranger dans le monde a augmenté de 31 % entre 2012 et 2017 (il a augmenté de 4 % entre 2016 et 2017). La prévision était partie sur une hypothèse d'augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente, suivant en cela la tendance pluriannuelle.

L'attractivité internationale des universités françaises s'apprécie dans le contexte général, d'une part d'une attractivité tendancielle plus forte des autres établissements d'enseignement supérieur français, d'autre part d'une concurrence accrue des autres pays.

L'augmentation de l'attractivité internationale des universités est cette année (2018-2019) principalement marquée en licence et en master (alors que l'attractivité au niveau doctorat est stable), dans les disciplines sciences et santé, avec un accroissement de la part des étudiants africains (qui tendaient plutôt à baisser précédemment), alors que la part des étudiants européens et asiatiques baisse.

L'importance du discours du Président de la République à Ouagadougou en novembre 2017 auprès des étudiants africains a vraisemblablement eu un impact très positif sur la jeunesse africaine et son souhait de venir étudier en France. Par ailleurs, le nombre d'étudiants en Afrique augmente de façon dynamique.

Le maintien des crédits à l'opérateur Campus France, chargé de la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger et l'augmentation du nombre de pays et d'établissements rattachés à la plate-forme études en France ces dernières années ont aussi contribué à cette plus grande attractivité internationale de notre enseignement supérieur. Enfin, les premières mesures de simplification des visas, dans le cadre de la loi asile et immigration, ont pu également avoir un impact positif sur les mobilités étudiantes vers la France.

Au-delà des données quantitatives, il n'en demeure pas moins que l'objectif de doubler le nombre d'étudiants venant des pays émergents d'ici 2027, rappelé dans le PAP 2019, n'est pour l'instant pas atteint, malgré une augmentation continue des étudiants venant de Chine et, surtout, de l'Inde. En outre, l'amélioration des conditions d'accueil dans les universités, également mentionné comme objectif dans le PAP 2019, a pris un tour concret à partir du lancement du plan Bienvenue en France en novembre 2018 pour avancer dans ce sens (financement et labellisation des

établissements d'enseignement supérieur ; simplification des procédures de visa) et aura des effets pour les prochaines années.

Enfin, le doublement des partenariats universitaires en Afrique, mentionné comme troisième objectif du PAP 2019, se traduit depuis 2018 par des actions résolues : constitution d'un campus franco-sénégalais, de l'université franco-tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée, du hub franco-ivoirien ; lancement d'appels à projets d'appui au développement de l'enseignement supérieur franco-africain (ADESFA 1 en 2019 et ADESFA 2 en 2020) et, d'un appel AFD pour la constitution de partenariats pour les établissements africains (PEA) au premier trimestre 2020.

Sous-indicateur 2.1.3 « Nombre de projets de recherche mis en œuvre dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien »

Commentaires : Les programmes Hubert Curien (PHC) sont des outils d'amorçage des coopérations scientifiques entre équipes françaises et étrangères de recherche. Ils permettent le lancement de coopérations bilatérales ou régionales durables. Ils financent les premiers déplacements d'équipes scientifiques, généralement sur une base paritaire entre la France et le pays partenaire. La dynamique de ces programmes permet de mesurer l'action de notre diplomatie scientifique pour accompagner l'ouverture internationale des laboratoires français et la tendance à l'internationalisation du travail scientifique. Lors de la sélection des projets, une attention particulière est portée aux candidatures présentées par des nouvelles équipes et sur des sujets novateurs. La participation active et la mobilité de jeunes chercheurs, en particulier doctorants ou post-doctorants, est un critère important de sélection. Les projets sont le plus souvent financés à parité par la France et le partenaire étranger. Les soutiens alloués sont destinés à financer la mobilité (transport et séjour) des chercheurs engagés dans les projets. Les financements sont accordés sur une base annuelle pour une durée d'un à deux ans, exceptionnellement trois.

Les 54 partenariats Hubert Curien gérés par Campus France ont permis de mettre en œuvre 1334 projets, 4 de plus qu'en 2018). 4 nouveaux PHC ont été lancés en 2019 (Philippines, Malaisie, Europe Centrale et Maurice) mais les projets ne seront comptabilisés qu'en 2020.

Ces évolutions s'expliquent par un relatif tassement des projets mis en œuvre en 2019 avec le financement de ces 1334 projets de recherche. En outre, et malgré le succès des nouveaux programmes, l'arrivée à maturité de la plupart des programmes de mobilité doit conduire à la fixation de cibles en progression plus modeste pour les années futures : si le nombre de projets augmentera encore en 2020 avec une cible de 1 400 projets (soit une croissance de 4,9 %), la progression devrait être plus faible ensuite.

Au total, quelque 70 PHC ou programmes assimilés sont ainsi mis en œuvre avec les partenaires étrangers. Ils représentent chaque année plus de 2 000 projets dont 1 000 projets avec l'Europe et génèrent environ 5 000 mobilités de chercheurs français et étrangers. Au cours des 10 dernières années, environ 70 % des projets aboutissent à la publication d'un ou plusieurs articles dans une revue référencée, chiffre qui s'accroît significativement pour les projets récents. De nombreux partenariats bâtis grâce aux PHC ont donné lieu à des projets du Programme cadre de recherche et d'innovation de la Commission européenne (PCRI). Le PHC Maghreb est le seul programme régional faisant travailler ensemble des équipes de recherche des trois pays du Maghreb dans une zone aux enjeux stratégiques pour la France et nos trois partenaires sont demandeurs d'une augmentation à parité des contributions.

Sous-indicateur 2.2.1 « Nombre de touristes étrangers en France »

Commentaires : Le réalisé 2019 est de 90 millions de touristes étrangers.

2 400 opérations de promotion ont été menées en 2019 par Atout France à destination du grand public, de la presse et des professionnels afin de faire rayonner la France à l'international.

L'écart à la baisse de 1 million de touristes étrangers par rapport à la prévision actualisée s'explique notamment par les événements sociaux qui ont marqué l'année 2019 (gilets jaunes notamment).

Sous-indicateur 2.3.1 « Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés »

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Commentaires : Les données 2019 ne sont pas disponibles au moment de la rédaction de ce RAP.

Les résultats sont obtenus lors d'une enquête annuelle auprès des ambassades dans le cadre des indicateurs de la diplomatie économique faite en avril de l'année N+1. Dès l'année 2020, le calendrier de l'enquête est révisé afin de pouvoir intégrer une analyse consolidée dans le prochain RAP.

OBJECTIF 3

Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

INDICATEUR 3.1

Accompagnement des acteurs économiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes	%	16	12,5	12	13	Non connu	15
Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'Ambassade	Nb	1 099	740	750	750	Non connu	800

Commentaires techniques**Sous-indicateur 3.1.1 « Nombre de résultats obtenus / nombre d'entreprises reçues par les postes »**

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer la performance de l'action des postes en mettant en regard l'ensemble des résultats obtenus et le nombre d'entreprises reçues.

Périmètre : ensemble des ambassades.

Sous indicateur 3.1.2 « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer l'influence des actions du poste en matière d'environnement des affaires ayant conduit à lever des barrières et des freins rencontrés par les entreprises françaises.

Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade : modification de la réglementation locale, levée d'une interdiction phytosanitaire, autorisation de dédouanement, ouverture de nouvelles négociations sur un contrat, etc.

Périmètre : ensemble des ambassades.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Sous-indicateur 3.1.1 et 3.1.2**

Commentaires : Les données 2019 ne sont pas disponibles au moment de la rédaction de ce RAP.

Les résultats sont obtenus lors d'une enquête annuelle auprès des ambassades dans le cadre des indicateurs de la diplomatie économique faite en avril de l'année N+1. Dès l'année 2020, le calendrier de l'enquête est révisé afin de pouvoir intégrer une analyse consolidée dans le prochain RAP.

OBJECTIF 4**Dynamiser les ressources externes****INDICATEUR 4.1****Autofinancement et partenariats**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger	%	65,3	63,5	64	63	65	64
Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE	%	72	76	69	71	75	69
Montant des participations externes mobilisés par le réseau culturel et de coopération	M€	165	175	172	175	176	172
Part des cofinancements d'Atout France	%	61	58	55	55	59	55

Commentaires techniques**Sous-indicateur 4.1.1 « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »**Sources des données: AEFE/MEAEMode de calcul: Ressources propres / (Subvention de fonctionnement + Ressources propres).

Ressources propres = évaluation des frais de scolarité perçus au cours de l'année académique N/N+1 + subventions versées par les pays tiers au cours de l'année N pour les EGD et conventionnés – bourses versées aux établissements EGD et conventionnés.

Les frais de scolarité sont perçus en monnaie locale et convertis en euros à la date du 1er octobre de l'année N. Les frais de première inscription ne sont pas comptabilisés dans le calcul des ressources propres car les règles de leur gestion diffèrent d'un établissement à l'autre (possibilité de remboursement à l'issue de la scolarité, etc.).

Subvention de fonctionnement = dotation versée par le MEAE au cours de l'année N sur les deux programmes finançant l'AEFE (185 et 151). Elle comprend le financement des bourses scolaires aux élèves français et celui des bourses spécifiques (bourses d'excellence, bourses hors réseau). Les montants estimés des bourses scolaires versées aux établissements uniquement homologués sont déduits.

Périmètre: cet indicateur concerne les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés du réseau. Les établissements uniquement homologués ne sont pas pris en compte.**Sous-indicateur 4.1.2 « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »**Sources des données: données MEAE/états comptables consolidés des EAF pluridisciplinaires.Mode de calcul: total des produits / total des charges

- Numérateur : total des produits (classe 7 du compte de résultat consolidé) hors dotation de fonctionnement et d'intervention versées par le MEAE.

- Dénominateur : total des charges (classe 6 du compte de résultat consolidé).

Périmètre: Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF)

La liste de l'arrêté de 1999 est mise à jour chaque année. Les IFRE (Instituts français de recherche à l'étranger) et les alliances françaises ne sont pas dans le périmètre de cet indicateur.

Sous indicateur 4.1.3 « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »

* La réalisation définitive 2017 est de 172 M€. Les données du RAP 2017 avaient été estimées sur la base de 80% de la collecte des indicateurs effectuée auprès des postes à l'étranger.

Sources des données: Services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiquesPérimètre: Ensemble des postes du réseau de coopération et d'action culturelle

Les participations externes sont des contributions en numéraire ou en nature apportées par les partenaires pour financer une opération (projets culturels, de recherche, programmes de bourses, etc.) pour laquelle l'action du poste a été déterminante. Il ne s'agit pas d'opérations tracées en comptabilité. Les participations externes en numéraire ou en nature (mise à disposition des salles, prêts du matériel, billets d'avion, etc.) sont directement destinées aux prestataires ou bénéficiaires finaux. Le mécénat ou les participations versées dans les comptes des établissements culturels pluridisciplinaires ne sont pas comptés en participations externes mais en ressources propres.

Pour qu'il y ait participation externe, 3 composants sont nécessaires : une opération, un poste du réseau de coopération et d'action culturelle du MEAE (SCAC, EAF ou Alliance française conventionnée), un ou plusieurs partenaires externes.

Il doit être noté que :

- l'autofinancement n'est pas de la participation externe par définition, notamment lorsqu'il s'agit du paiement d'une prestation ;
- les apports provenant de fonds publics français d'État et d'institutions parapubliques françaises ne sont pas comptabilisés comme de la participation externe ;
- l'année où le projet est totalement pris en charge par les partenaires c'est-à-dire lorsque le poste ne joue plus un rôle déterminant, le projet n'est plus compté en projet en participation externe. L'indicateur ne mesure donc que les résultats à court terme de l'action du réseau sur une valorisation recensée auprès des postes culturels de manière annuelle au moyen d'une enquête.

Afin de maintenir le même périmètre de comparaison, les valeurs manquantes sont remplacées par la dernière valeur connue.

Sous-indicateur 4.1.4 « Part des cofinancements d'Atout France »

Sources des données: l'indicateur vise à rapporter la part des recettes de l'opérateur qui ne sont pas issues de la subvention de l'État (recettes de partenariats) au total des financements mobilisés.

L'opérateur est incité à rechercher des partenariats pour maintenir un financement paritaire associant une subvention pour charges de service public versée par le MEAE et les recettes de partenariat provenant des prestations commercialisées par l'opérateur.

Périmètre: les recettes de partenariat comprennent les prestations facturées, les adhésions et les sommes versées pour l'exécution de conventions spécifiques.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 4.1.1 « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »

Commentaires : Le résultat 2019 dépasse légèrement la cible fixée initialement, ce qui s'explique par un effet combiné de l'augmentation du nombre d'élèves inscrits dans le réseau, de l'augmentation des droits de scolarité dans les établissements et par un meilleur taux de recouvrement des recettes propres. Le taux des ressources propres des établissements devrait légèrement diminuer en 2020 car la progression du nombre d'élèves scolarisés et des droits de scolarité qui aura un impact positif sur les ressources propres des établissements sera en partie contrebalancée par l'augmentation de la subvention pour charges de service public de l'agence à hauteur de 24,6 M€.

Sous-indicateur 4.1.2 « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

Commentaires : La légère baisse du taux d'autofinancement des seuls EAF pluridisciplinaires en 2019 s'explique en majeure partie par le fort gain au change constaté en 2018.

Sur l'ensemble du réseau, les établissements à autonomie financière montre une stabilité de leur activité et des ressources levées.

La constitution des ressources propres des EAF repose sur le développement et la diversification des activités génératrices de recettes, telles la location d'espaces disponibles dans les locaux des instituts, la mise en place d'activités de cours, l'organisation de sessions d'examens, le lancement de modules de formation professionnelle, mais aussi sur le développement du financement de tiers (entreprises, organisations internationales, collectivités locales, appels à projet de l'Institut français Paris ou encore de fonds européens).

Tandis que certains EAF de grande taille ont connu une baisse prévisible après une année 2018 plus favorable (Chine, Espagne, États-Unis), plus de la moitié des établissements ont vu leur taux d'autofinancement progresser, confirmant une dynamique vertueuse (Cameroun, Sénégal, Hongrie).

La prévision révisée était inférieure de 5 points par rapport à la réalisation du fait d'une construction prudente du budget des EAF.

Sous indicateur 4.1.3 « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »

Commentaires : Le montant des participations externes pour 2019 s'élève à 176 478 753 €, soit une augmentation d'environ 1,01 % par rapport à 2018.

Les projets engagés par le réseau de coopération et d'action culturelle ont été financés à hauteur de 38,3 M€ par les postes, ce qui donne un effet de levier de 4,61. Ces chiffres ont été établis d'après une projection basée sur 110 fiches REvue Complète des Actions des Postes (ReCAP) reçues sur 139 attendues au 13 février 2020.

7 pays représentent 50 % du montant total des participations externes (Brésil, Japon, Mexique, Malaisie, Tunisie, Colombie, et Allemagne) et 22 pays représentent 80 % des participations externes.

La participation externe la plus importante (8,5 M€) a été levée au Brésil pour le programme de bourse BRAFITEC (Brasil-France-Ingénieurs-Tecnologia) pour la formation croisée d'ingénieurs avec 46 projets en cours et en partenariat avec CAPES (Brésil), et des écoles et formations d'ingénieurs dans les deux pays. Le programme existe depuis 2002 et a permis la mobilité d'environ 8 700 étudiants brésiliens et 2800 étudiants français.

Les participations externes dépassent le million d'euros dans une vingtaine de pays, dont 7 sont des pays de la zone Asie et 7 de la zone Amérique.

Des projets innovants ont été programmés comme à titre d'exemple, l'édition 2019 « Voilah ! France Singapore Festival » qui a pris une ampleur nouvelle en combinant Festival du film français et actions culturelles portées par les organisations locales sur l'ensemble des domaines couverts par la relation bilatérale (culture, éducation, science, art de vivre, tourisme et sport). Événement marquant pour cette année de l'Innovation France-Singapour, plus d'une cinquantaine de programmes ont été proposés durant plus de six semaines attirant un grand nombre de spectateurs.

Les évolutions erratiques dans ce domaine s'expliquent par le montage de projets ponctuels sur une année donnée et non reproductibles.

Sous-indicateur 4.1.4 « Part des cofinancements d'Atout France »

Commentaires : La part du partenariat dans le budget de Atout France s'entend comme l'ensemble des produits du Groupement d'intérêt économique (GIE), à l'exclusion de la subvention pour charges de service public, rapporté aux produits totaux de l'exercice. Le réalisé 2019, soit 59 %, est supérieur à l'objectif assigné par le PAP 2019 (55 %).

Sous réserve des derniers ajustements apportés par le commissaire aux comptes, le niveau du chiffre d'affaires du GIE se situe à un niveau exceptionnel en 2019, à 39,7 M€, en hausse par rapport au partenariat 2018 (38,4 M€).

Ce résultat s'explique en premier lieu par le maintien des partenariats conduits dans le cadre des actions habituelles du GIE pour la promotion des destinations, l'accompagnement des destinations dans la qualification et le développement de l'offre, et l'ensemble des autres activités de Atout France (développement professionnel des acteurs du tourisme, vente d'études, adhésions au GIE, etc.) (30,7 M€ contre 30,3 M€ en 2018).

Il traduit également l'efficacité du dispositif défini lors du 2ème conseil interministériel du tourisme de janvier 2018, qui permet à Atout France de conduire des campagnes nouvelles en mobilisant des moyens publics et privés à l'appui d'une subvention spécifique accordée par l'État (actions dites « CIT » dans les comptes du GIE, qui correspond à la part des recettes visas affectées à Atout France). Cette subvention, de 4,6 M€ en 2019, a permis de générer 9 M€ de partenariats dédiés à des actions spécifiques, souvent de grande envergure, assurant ainsi que pour 1 € de financement public 3 € d'actions soient financées, en associant une ou plusieurs régions ou destinations françaises avec un ou plusieurs grands acteurs privés du secteur.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Appui au réseau		41 101 383 42 177 036	152 476	41 101 383 42 329 512	43 101 383
02 – Coopération culturelle et promotion du français		30 791 961 30 801 873	36 223 354 40 902 428	67 015 315 71 704 301	67 015 315
03 – Objectifs de développement durable			3 372 754 2 281 439	3 372 754 2 281 439	3 372 754
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 704 351 8 324 947	85 874 259 73 149 548	94 578 610 81 474 494	94 578 610
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		384 006 841 380 673 464	670 031	384 006 841 381 343 495	384 006 841
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	74 235 198 70 830 941			74 235 198 70 830 941	74 235 198
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme		32 691 020 32 181 804	2 570 000 7 557 678	35 261 020 39 739 483	35 261 020
Total des AE prévues en LFI	74 235 198	497 295 556	128 040 367	699 571 121	701 571 121
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+7 348 824	+7 348 824	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 979 000	-10 898 416		-12 877 416	
Total des AE ouvertes	72 256 198	621 786 331		694 042 529	
Total des AE consommées	70 830 941	494 159 124	124 713 599	689 703 664	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Appui au réseau		41 101 383 42 190 507	152 477	41 101 383 42 342 983	43 101 383
02 – Coopération culturelle et promotion du français		30 791 961 30 801 875	36 223 354 40 931 936	67 015 315 71 733 811	67 015 315
03 – Objectifs de développement durable			3 372 754 2 281 439	3 372 754 2 281 439	3 372 754
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 704 351 8 324 947	85 874 259 73 148 439	94 578 610 81 473 385	94 578 610
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		384 006 841 380 673 464	670 031	384 006 841 381 343 495	384 006 841
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	74 235 198 70 830 941			74 235 198 70 830 941	74 235 198
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme		32 691 020 32 181 804	2 570 000 7 557 678	35 261 020 39 739 482	35 261 020
Total des CP prévus en LFI	74 235 198	497 295 556	128 040 367	699 571 121	701 571 121
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+7 348 824	+7 348 824	

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 979 000	-10 750 751		-12 729 751	
Total des CP ouverts	72 256 198	621 933 996		694 190 194	
Total des CP consommés	70 830 941	494 172 597	124 741 998	689 745 536	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Appui au réseau	-873	42 651 383 42 247 295	236 097	428	42 651 383	44 651 383 42 482 947
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 791 961 30 839 019	33 332 938 54 400 826		62 124 899	62 124 899 85 239 845
03 – Objectifs de développement durable		6 600	5 668 170 2 660 039		5 668 170	5 668 170 2 666 639
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 704 351 8 914 965	92 944 259 73 611 153		101 648 610	101 648 610 82 526 118
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		398 706 841 395 184 345	665 000		398 706 841	398 706 841 395 849 345
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	73 470 171 71 696 298				73 470 171	73 470 171 71 696 298
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme		32 691 020 33 313 332	1 500 000 5 985 980		34 191 020	34 191 020 39 299 312
Total des AE prévues en LFI	73 470 171	511 545 556	133 445 367		718 461 094	720 461 094
Total des AE consommées	71 695 425	510 505 556	137 559 095	428		719 760 504

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Appui au réseau	-873	42 651 383 42 308 843	237 796	428	42 651 383	44 651 383 42 546 194
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 791 961 30 839 989	33 332 938 54 343 148		62 124 899	62 124 899 85 183 137
03 – Objectifs de développement durable		6 600	5 668 170 2 660 039		5 668 170	5 668 170 2 666 639
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 704 351 8 925 909	92 944 259 73 694 448		101 648 610	101 648 610 82 620 357
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		398 706 841 395 184 345	665 000		398 706 841	398 706 841 395 849 345

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018						
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	73 470 171 71 696 298				73 470 171	73 470 171 71 696 298
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme		32 691 020 33 313 332	1 500 000 5 985 981		34 191 020	34 191 020 39 299 313
Total des CP prévus en LFI	73 470 171	511 545 556	133 445 367		718 461 094	720 461 094
Total des CP consommés	71 695 425	510 579 018	137 586 412	428		719 861 283

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	71 695 425	74 235 198	70 830 941	71 695 425	74 235 198	70 830 941
Rémunérations d'activité	58 359 978	60 248 577	57 624 314	58 359 978	60 248 577	57 624 314
Cotisations et contributions sociales	12 763 372	13 113 284	12 740 654	12 763 372	13 113 284	12 740 654
Prestations sociales et allocations diverses	572 075	873 337	465 973	572 075	873 337	465 973
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	510 505 556	497 295 556	494 159 124	510 579 018	497 295 556	494 172 597
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	50 038 352	45 958 493	47 581 488	50 111 814	45 958 493	47 594 961
Subventions pour charges de service public	460 467 204	451 337 063	446 577 636	460 467 204	451 337 063	446 577 636
Titre 6 – Dépenses d'intervention	137 559 095	128 040 367	124 713 599	137 586 412	128 040 367	124 741 998
Transferts aux ménages	64 430 566	72 931 884	63 563 640	64 430 566	72 931 884	63 564 340
Transferts aux entreprises	6 338 879		9 077 336	6 395 673		9 077 336
Transferts aux collectivités territoriales	12 528		8 196	12 528		8 196
Transferts aux autres collectivités	66 777 122	55 108 483	52 064 427	66 747 645	55 108 483	52 092 127
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	428			428		
Prêts et avances	428			428		
Total hors FdC et AdP		699 571 121			699 571 121	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-1 979 000			-1 979 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-3 549 592			-3 401 927	
Total*	719 760 504	694 042 529	689 703 664	719 861 283	694 190 194	689 745 536

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	6 376 521	2 000 000	7 348 824	6 376 521	2 000 000	7 348 824
Total	6 376 521	2 000 000	7 348 824	6 376 521	2 000 000	7 348 824

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		373 445		373 445				
03/2019		165 945		165 945				
04/2019		115 156		115 156				
05/2019		5 204 173		5 204 173				
06/2019		33 949		33 949				
07/2019		313 661		313 661				
08/2019		53 362		53 362				
09/2019		132 814		132 814				
10/2019		111 040		111 040				
11/2019		186 294		186 294				
12/2019		562 268		562 268				
01/2020		24 529		24 529				
Total		7 276 636		7 276 636				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/2019		1 485		1 485				
07/2019		6 477		6 477				
08/2019		13 466		13 466				
09/2019		7 326		7 326				
10/2019		19 665		19 665				
11/2019		16 342		16 342				

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/2019		7 427		7 427				
Total		72 188		72 188				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	21 000		21 000					
Total	21 000		21 000					

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/02/2019		159 128		159 128				
Total		159 128		159 128				

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/03/2019		921 850		1 069 515				
Total		921 850		1 069 515				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019					2 000 000	11 979 394	2 000 000	11 979 394
Total					2 000 000	11 979 394	2 000 000	11 979 394

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	21 000	8 429 802	21 000	8 577 467	2 000 000	11 979 394	2 000 000	11 979 394

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Appui au réseau		41 101 383 42 329 512	43 101 383 42 329 512		41 101 383 42 342 983	43 101 383 42 342 983
02 – Coopération culturelle et promotion du français		67 015 315 71 704 301	67 015 315 71 704 301		67 015 315 71 733 811	67 015 315 71 733 811
03 – Objectifs de développement durable		3 372 754 2 281 439	3 372 754 2 281 439		3 372 754 2 281 439	3 372 754 2 281 439
04 – Enseignement supérieur et recherche		94 578 610 81 474 494	94 578 610 81 474 494		94 578 610 81 473 385	94 578 610 81 473 385
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		384 006 841 381 343 495	384 006 841 381 343 495		384 006 841 381 343 495	384 006 841 381 343 495
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	74 235 198 70 830 941		74 235 198 70 830 941	74 235 198 70 830 941		74 235 198 70 830 941
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme		35 261 020 39 739 483	35 261 020 39 739 483		35 261 020 39 739 482	35 261 020 39 739 482
Total des crédits prévus en LFI *	74 235 198	625 335 923	699 571 121	74 235 198	625 335 923	699 571 121
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-1 979 000	-3 549 592	-5 528 592	-1 979 000	-3 401 927	-5 380 927
Total des crédits ouverts	72 256 198	621 786 331	694 042 529	72 256 198	621 933 996	694 190 194
Total des crédits consommés	70 830 941	618 872 723	689 703 664	70 830 941	618 914 595	689 745 536
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 425 257	+2 913 608	+4 338 865	+1 425 257	+3 019 401	+4 444 658

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

BOURSES

Les programmes de bourses gouvernementaux mis en œuvre par le ministère visent à attirer en France les meilleurs étudiants internationaux, qui n'auraient pas, sans soutien financier, choisi notre pays ou n'auraient pas eu les moyens d'y suivre des études. Ces programmes relèvent de la diplomatie d'influence : il s'agit pour la France de former les futures élites politiques, académiques, économiques, etc., des pays partenaires. L'excellence académique des candidats guide ainsi l'attribution de bourses du gouvernement français. Les enveloppes de bourses étant relativement importantes dans un certain nombre de pays pauvres, ces financements relèvent, également, de l'aide au développement.

Les programmes de bourses contribuent en outre à drainer des chercheurs vers la France, où les chercheurs étrangers, représentent près de la moitié des ressources humaines des laboratoires de recherche. Le montant total des bourses mises en œuvre grâce à un financement du ministère est de **54,3 M€**, en augmentation de 0,5 M€ par rapport à 2018. Ceci témoigne d'une inversion de la tendance à la baisse observée ces dernières années. 2019 a été l'occasion de réaliser un diagnostic précis des raisons de l'attrition dans l'usage des crédits bourses dans les budgets alloués aux postes, à la base d'un plan d'action mis en œuvre afin d'améliorer la consommation de ce budget « bourses » à l'avenir. Cela passera notamment par l'interdiction de la fongibilité des crédits bourses ou encore des objectifs chiffrés et ciblés par poste.

Les bourses du gouvernement français (BGF) attribuées par le réseau de coopération et d'action culturelle dans les ambassades et les services centraux, puis mises en œuvre par l'opérateur Campus France, ont été consommées sur les actions 2, 3 et 4 du programme, pour un montant de **40,1 M€**.

A ces crédits s'ajoutent :

- 3 407 000 € au titre de la subvention à l'Université franco-allemande (UFA), permettant pour l'essentiel de financer son programme d'aides à la mobilité d'étudiants ainsi que d'échanges de chercheurs ;
- 4 549 096 € de bourses mises en œuvre par l'AEFE dans le cadre du programme Excellence Major, destiné aux meilleurs élèves étrangers diplômés du bac français dans les établissements français à l'étranger ;
- 2 827 934 € de bourses dans le cadre du programme « Make our planet great again » (MOPGA) ;
- 1,8 M€ de cofinancements de bourses mises en œuvre directement par les postes à l'étranger, parmi lesquels peuvent être cités :
 - le programme Chateaubriand aux États-Unis (265 K€) ;
 - le programme de bourses Raman-Charpak en Inde (140 K€) : cofinancé avec le Department of Science and Technology du gouvernement Indien, ce programme permet aux doctorants indiens d'exercer leurs travaux de recherche en France, et réciproquement ;
 - les programmes FITEC, mis en œuvre avec le Brésil et l'Argentine (315 K€ environ), qui soutiennent les projets de coopération entre les établissements d'enseignement supérieur français et brésilien, argentin ou mexicain, dans le domaine de la formation des ingénieurs, à travers notamment des programmes d'échanges d'étudiants et d'enseignants.
- 767 104 € au titre du programme de bourses franco-algérien PROFAS B+ (300 boursiers algériens soutenus depuis 2014) ;
- 420 000 € de bourses attribuées par la commission franco-américaine « Fulbright » (22 000 lauréats financés depuis 1948) ;
- 0,4 M€ de bourses liées à d'autres programmes spécifiques, dont plusieurs programmes de formation au patrimoine (230 000 €).

En 2019, les 10 854 bourses du gouvernement français se répartissent comme suit :

- 8 416 bourses d'études (dont Eiffel, MOPGA et Excellence Major AEFE) ;
- 2 438 bourses de stage.

Hors programme Excellence Major (AEFE), le coût moyen des bourses gérées par l'opérateur Campus France sur le programme 185 s'élève à 825 € par mois pour les bourses d'études (1 037 € par mois hors bourses de couverture sociale) et 1 166 € par mois pour les bourses de stage (1 378 € par mois hors bourses de couverture sociale).

Attractivité de l'excellence

Programme EIFFEL :

S'agissant du programme d'excellence Eiffel géré par l'administration centrale, il a bénéficié à 1 013 étudiants en master et en doctorat, pour un montant de 10,55 M€.

Aux premiers rangs des bénéficiaires figurent l'Asie-Océanie (38 %), suivie des Amériques (31 %), l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (14 %), l'Europe (12 %) et l'Afrique subsaharienne (5 %). Cette répartition géographique des boursiers Eiffel fait valoir une très forte sur-représentation des étudiants venant des Amériques (plus du triple) et d'Asie-Océanie (plus du double) par rapport à la part des étudiants internationaux en France.

Le coût moyen d'une bourse Eiffel se situe à 1 427 € par mois en 2019.

MOPGA, un programme thématique stratégique d'excellence :

Le MEAE, en lien avec le MESRI, a créé ce programme de bourses, conformément à l'engagement du Président de la République de soutenir la recherche et les échanges scientifiques contribuant à lutter contre le changement climatique. 2,8 M€ ont été consacrés en 2019 par le MEAE à ce programme sur le P185. En dehors des 47 mobilités liées au premier appel à candidatures qui touchent à leur fin en 2020, le département et Campus France mettent en place deux nouveaux volets pour des mobilités au niveau master et post-doctorat. Programme d'excellence fondé sur une sélection par comité d'experts et une forte sélectivité, ce programme répond ainsi à une logique d'accompagnement de notre politique étrangère en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique.

Le programme « Excellence Major », géré par l'AEFE.

En 2019, 157 nouveaux lauréats ont été sélectionnés parmi 537 candidats originaires de 74 pays. En 2019, le programme a ainsi porté au total 1 055 boursiers, nombre stable par rapport à 2017 et 2018, pour un montant global de 7,2 M€, dont 4,6 M€ versés à l'AEFE sous forme de subvention. Ces bourses permettent aux meilleurs bacheliers étrangers des lycées français à l'étranger de poursuivre leurs études supérieures en France, jusqu'à l'obtention d'un diplôme de niveau master, avec un très fort taux de sélectivité (à titre d'illustration, certains bacheliers obtiennent une moyenne supérieure à 20 au baccalauréat).

Effet de levier et logique de coopération :

La politique de bourse du MEAE s'inscrit dans une logique de coopération : les ambassades sont encouragées à constituer des commissions de bourses avec leurs partenaires locaux, elles intègrent leurs programmes de bourses dans les partenariats bilatéraux universitaires et scientifiques existants et, sur le volet budgétaire, elles cherchent à monter des programmes à coûts partagés ou cofinancés.

Les bourses cofinancées avec les institutions locales :

Les postes diplomatiques développent ainsi des programmes de bourses cofinancées, sous la forme de subventions versées à des institutions locales partenaires finançant des mobilités vers la France, ou à travers l'attribution d'une bourse de couverture sociale (30 % des bourses attribuées en 2019 étaient des BCS) avec un partenaire prenant en charge les autres postes budgétaires (allocation de vie, transports, aide au logement, etc.). C'est notamment le cas de bourses de gouvernements étrangers (BGE), dont certaines sont gérées par Campus France.

Le programme « Quai d'Orsay-Entreprises »

Ce programme se fonde sur le concours du secteur privé, notamment des grands groupes français à vocation internationale, dont les succès industriels et économiques contribuent à l'image de la France dans le monde. En 2019, ce programme est essentiellement le fruit d'une forte coopération avec le groupe TOTAL avec lequel 97 mobilités ont été cofinancées vers la France (contre 61 en 2018).

Partenariat avec l'Université franco-allemande (UFA) :

L'UFA compte 6 400 étudiants et 400 doctorants répartis au sein d'un vaste réseau d'établissements dans les deux pays (194 établissements en 2019). L'UFA propose des cursus binationaux, parfois tri-nationaux, aux niveaux licence et master, dans des disciplines variées (185 en 2019). Au cours de l'année universitaire 2018-2019, l'UFA a continué de consacrer 9 M€ au financement par des bourses de la mobilité de ses étudiants. L'UFA accompagne également la coopération de recherche et la structuration de cursus d'études intégrés.

Priorités géographiques

Notre politique de bourse répond aux priorités stratégiques de l'action extérieure de la France. En 2019, les boursiers originaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (ANMO) représentent 28 % du total des boursiers, suivi des boursiers d'Afrique subsaharienne (21 %), d'Europe (21 %), d'Asie-Océanie hors Moyen-Orient (18 %), et des Amériques (11 %). Seule l'Europe compte moins de boursiers à proportion du nombre d'étudiants venant en France pour leurs études, du fait du financement des mobilités étudiantes par le programme Erasmus+ dans cette zone. Parmi les premiers pays bénéficiaires figurent les pays du Maghreb, le Vietnam, la Russie, l'Inde, la Chine, l'Égypte, la Turquie et le Brésil.

Priorités selon les disciplines étudiées et niveau d'études des boursiers

Notre politique de bourse se concentre sur des disciplines clés que sont les filières scientifiques et sciences de l'ingénieur, économie, gestion, management, droit et sciences politiques, en donnant la priorité aux niveaux master et doctorat.

En 2019, la répartition des boursiers du gouvernement français par domaines disciplinaires (au sens de l'OCDE) est la suivante :

- Ingénierie et technologie : 24 % ;
- Sciences humaines et arts : 21 % (dont langues et lettres : 15 % ; éducation : 2 % ; architecture : 1 %) ;
- Sciences naturelles : 20 % (dont mathématiques et informatique : 6 %) ;
- Sciences sociales : 10 % ;
- Droit : 9 % ;
- Gestion d'entreprise : 9 % ;
- Sciences médicales et de la santé : 5 % ;
- Sciences agricoles et vétérinaires : 2 %.

Par comparaison, la répartition par discipline des étudiants en France en 2018-2019 était la suivante : Lettres langues et SHS (31 %) ; Sciences (31 %) ; Économie et AES (18 %), Droit et Science politique (12 %) et santé/médecine (8 %) (Chiffre clés, Campus France, février 2020)

Alors que les étudiants étrangers en France en 2018-2019 étudiaient à 49 % en Licence, 41 % en Master et 10 % en Doctorat, la répartition de nos boursiers montre la priorité donnée aux niveaux master et doctorat. En 2019, les bourses attribuées pour études étaient à 57 % pour des niveaux master, à 30 % pour des niveaux Doctorat et à 13 % pour des niveaux licences.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	74 235 198	625 335 923	699 571 121	74 235 198	625 335 923	699 571 121
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	74 235 198	625 335 923	699 571 121	74 235 198	625 335 923	699 571 121

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

L'activité "Frais de représentation et de tournées des services d'action et de coopération culturelle", au sein de l'action 1 du programme, a été supprimée, en raison du transfert vers le programme 105 des crédits de fonctionnement des postes à l'étranger (dans le cadre de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger).

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Des reports de crédits de la gestion 2018 ont été obtenus à hauteur de 1 080 978 € en AE et de 1 228 643 € en CP.

La loi n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 a eu pour conséquence l'annulation de 11 979 394 €, dont 9 979 384 € au titre de la réserve de précaution..

Sur les crédits de titre 2, le programme 185 a bénéficié d'une répartition de 21 000 € par arrêté au titre de la revalorisation du CET.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 185 a reçu 7 348 824 € de crédits issus de fonds de concours et d'attributions de produits détaillés comme suit :

- 72 187 € sur le fonds de concours 1-3-00559 "Participation de tiers non métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence
- 4 899 472 € issus d'une partie de l'attribution de produits 2-2-00475 "Recettes des droits de visas"
- 2 376 080 € issus de l'attribution de produits 2-3-00002 "Produit des recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignement situés à l'étranger
- 1 085 € issus de l'attribution de produits 2-3-00585 "Produit des recettes perçues au titre de l'activité de la diplomatie culturelle et d'influence de la France à l'étranger"

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	371 176	9 979 394	10 350 570	371 176	9 979 394	10 350 570
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	371 176	9 979 394	10 350 570	371 176	9 979 394	10 350 570

La réserve de précaution hors titre 2 a été annulée en totalité en loi de finances rectificative.

L'ensemble des crédits de titre 2 mis en réserve (326 013 € de crédits hors CAS Pensions et 45 163 € de crédits CAS Pensions) a été dégelé en fin de gestion pour assurer les opérations de paye.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI + LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0	54	81	0	54	-27
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0	65	69	0	76	+7
1103 – CDD et volontaires internationaux	0	563	546	0	543	-3
1105 – Agents de droit local	0	86	66	0	86	+20
Total	0	768	762	0	759	-3

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0	0	0	0	0	0
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0	0	+1	+10	+7	+3
1103 – CDD et volontaires internationaux	0	+3	0	-23	-1	-22
1105 – Agents de droit local	0	+1	0	-1	+3	-4
Total	0	+4	+1	-14	+9	-23

La consommation du programme 185 s'établit au total à 759,23 ETPT pour une dotation de 762 ETPT (soit 99,64 % de la dotation). L'approche par catégorie LOLF est présentée plus haut (remarques liminaires concernant l'ensemble des programmes). La correction technique (+1) appliquée à la consommation (ETPT) des emplois de titulaire et CDI du réseau corrige les imprécisions découlant de l'application de dates moyennes arrondies au dixième.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	11	0	8,49	10	0	8,06	-1	0
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	2	0	9,27	10	0	8,85	+8	0
1103 – CDD et volontaires internationaux	217	0	7,30	195	0	7,99	-22	-9
1105 – Agents de droit local	18	0	6,70	18	0	9,29	0	-1
Total	248	0		233	0		-15	-10

La consommation du programme 185 s'établit au total à 759,23 ETPT pour une dotation de 762 ETPT (soit 99,64 % de la dotation). L'approche par catégorie LOLF est présentée plus haut (remarques liminaires concernant l'ensemble des programmes).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	81	54	53
Services à l'étranger	135	162	168
Autres	546	543	532
Total	762	759	753

Il n'est pas possible de répartir de façon prévisionnelle les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » et ceux de la catégorie G4 « militaires » entre administration centrale et services à l'étranger. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « autres » en LFI.

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la consommation de la catégorie G3 s'élève à 1 901,5 ETPT à l'étranger et à 562,6 ETPT en administration centrale. La catégorie G4 compte 560 ETPT à l'étranger et 65 ETPT en administration centrale.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	762	759
Total	762	759
Transferts en gestion		0

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 0

Les informations relatives à l'emploi d'apprentis au ministère de l'Europe et des affaires étrangères sont inscrites au programme n°105.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines de la Mission est affiché en tant qu'indicateur de performance 3.2 au niveau du programme 105.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	58 359 978	60 248 577	57 624 314
Cotisations et contributions sociales	12 763 372	13 113 284	12 740 654
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	8 482 853	9 032 516	8 546 494
– Civils (y.c. ATI)	8 482 853	9 032 516	8 528 417
– Militaires			18 077
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	4 280 519	4 080 768	4 194 159
Prestations sociales et allocations diverses	572 075	873 337	465 973
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	71 695 425	74 235 198	70 830 941
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	63 212 572	65 202 682	62 284 446
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le montant au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) sur le programme 185 s'est élevé à 0,4 M€ au bénéfice de 51 allocataires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	62,80
Exécution 2018 hors CAS Pensions	63,21
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	-0,38
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,04
– GIPA	
– Indemnisation des jours de CET	-0,04
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	-1,26
EAP schéma d'emplois 2018	-0,22
Schéma d'emplois 2019	-1,04
Mesures catégorielles	0,13
Mesures générales	0,00
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,46
GVT positif	0,81
GVT négatif	-0,35
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,06
Indemnisation des jours de CET	0,06
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	0,10
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,11
Autres variations	0,21
Total	62,28

Le socle de l'exécution 2018 hors CAS pensions a fait l'objet des retraitements suivants :

- intégration des transferts pour un montant total de +5,61 M€ (dont -0,38 M€ pour le programme 185) ;
- des dépenses non reconductibles constatées en 2018 ont été débasées à hauteur de -0,79 M€ dont - 0,04 M€ sur le programme 185. Elles portent notamment sur la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) et le rachat de jours sur les comptes épargne-temps (CET).

L'impact du schéma d'emplois en masse salariale a permis de réaliser -12,76 M€ d'économies sur l'ensemble des programmes du périmètre ministériel. Ce montant tient compte des suppressions réalisées en 2019 mais également de l'extension en année pleine (EAP) des suppressions effectuées en 2018.

Sur le programme 185, l'impact du schéma d'emplois s'élève à -1,26 M€ (dont -0,22 M€ au titre de l'EAP de 2018 et -1,04 M€ pour 2019).

Les mesures catégorielles ont représenté un coût de 4,16 M€ pour le ministère et de 0,13 M€ pour le programme 185 et sont détaillées dans le tableur dédié.

Le montant versé sur le programme 185 au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 est de 462 €.

En 2019, le GVT positif (ou effet de carrière) s'est traduit par une augmentation de la masse salariale du programme 185 de 0,81 M€ (soit 1,30 % de la dépense HCAS du programme) et le GVT négatif (ou effet de noria) par une diminution de -0,35 M€ (-0,56 %), soit un solde de 0,43 M€ (+0,73 %).

Au niveau ministériel, les montants constatés en fin de gestion sont les suivants : +8,69 M€ (GVT positif), -3,55 M€ (GVT négatif), soit un solde de 5,14 M€ (représentant 0,5 % du montant hors CAS de la LFI).

Le rebasage de dépenses au profil atypique hors GIPA s'établit respectivement à 2,84 M€ (dont 1,59 M€ au titre du CET) pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel et 0,06 M€ (exclusivement au titre du CET) pour le programme 185.

La ligne « Autres variations des dépenses de personnel » regroupe les autres facteurs explicatifs de variation de la masse salariale hors CAS et notamment :

- la variation des dépenses de la catégorie 23 (prestations sociales et allocations diverses), à hauteur de -0,33 M€ pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel et de -0,11 M€ au titre du programme 185 ;
- la perte au change-prix des rémunérations des personnels expatriés enregistrée entre la période de préparation du PLF 2019 en 2018 et la fin de gestion 2019, ainsi que la perte au change des rémunérations des agents de droit local, pour un montant de 5,38 M€ pour le périmètre ministériel, dont 0,28 M€ pour le programme 185 ;
- la moindre dépense découlant de la mise en œuvre de l'indemnité dégressive CSG, qui s'est substituée à l'indemnité exceptionnelle aux termes du décret n° 2015-492 du 29 avril 2015, s'élève à -0,87 M€ pour le ministère et -0,06 M€ pour le programme 185.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	52 371	53 758	53 000	46 569	48 124	47 096
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	138 862	136 470	142 745	135 478	133 175	139 211
1103 – CDD et volontaires internationaux	68 956	104 360	78 500	62 607	95 295	72 917
1104 – Militaires	155 924	145 255	154 195	122 741	113 965	119 823
1105 – Agents de droit local	27 000	25 167	24 528	22 728	21 184	20 646

Un commentaire d'explication des coûts se trouve dans la partie relative au programme n°105.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						30 391	60 782
Extension en année pleine des mesures 2018		G1 et G3	Tous corps	07-2018	6	30 391	60 782
Mesures statutaires						25 382	25 382
Mise en œuvre du protocole parcours professionnels, carrières rémunérations	87	G1 et G2	Tous corps	01-2019	12	25 382	25 382
Mesures indemnitaires						74 522	137 962
Revalorisation des agents de droits locaux	7	G5	Agents de droits locaux	01-2019	12	11 082	11 082

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Revalorisation des agents en CDI et CDD	43	G1 et G3	Agents contractuels	07-2019	6	63 440	126 880
Total						130 295	224 126

L'enveloppe de 4,1 M€ dédiée aux mesures catégorielles pour l'ensemble des programmes a été consommée à 100 % en 2019 et sa répartition est conforme aux prévisions initiales. Le détail de l'emploi de ces crédits pour le programme 185 par type de mesure est présenté ci-dessus.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Le budget de l'action sociale relevant du programme 105, les dépenses (hors titre 2) de l'action sociale sont retracées plus haut dans la partie des éléments transversaux relatifs à ce programme.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 621 786 331	CP ouverts en 2019 * (P1) 621 933 996
AE engagées en 2019 (E2) 618 872 723	CP consommés en 2019 (P2) 618 914 595
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 356 391
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 2 913 608	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 618 558 204

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 356 391				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0				
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 356 391	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 356 391	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 0
AE engagées en 2019 (E2) 618 872 723	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 618 558 204	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 314 519
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 314 519
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 314 519
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

JUSTIFICATION PAR ACTION

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 01**Appui au réseau**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		43 101 383	43 101 383		42 329 512	42 329 512
Crédits de paiement		43 101 383	43 101 383		42 342 983	42 342 983

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	43 101 383	42 177 036	43 101 383	42 190 507
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	43 101 383	42 177 036	43 101 383	42 190 507
Titre 6 : Dépenses d'intervention		152 476		152 477
Transferts aux entreprises		1 317		1 317
Transferts aux autres collectivités		151 159		151 160
Total	43 101 383	42 329 512	43 101 383	42 342 983

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENTAnimation du réseau

	LFI 2019	Consommation 2019 (Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	3 760 247	3 019 700	2 824 709
CP	3 760 247	3 037 341	2 870 678

Cette rubrique regroupe les dépenses de fonctionnement de l'administration centrale (communication, évaluation, informatique – par exemple la dématérialisation de la gestion comptable des EAF, frais de justice, frais de missions et de représentation) – les frais de tournée des services de coopération et d'action culturelle étant pris en charge sur le programme 105 depuis le transfert en base inscrit en loi de finance initiale pour 2019.

La consommation, inférieure à la cible, traduit l'objectif de la direction générale de la mondialisation de maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

Dotations de fonctionnement aux EAF

	LFI 2019	Consommation 2019 (Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	35 150 798	37 753 953	38 210 636
CP	35 150 798	37 749 820	38 206 503

Les dotations de fonctionnement ont été versées à 94 établissements à autonomie financière (EAF). Elles recouvrent une grande diversité de situations (de 20 K€ à l'Institut français du Nigeria à près de 2 M€ à celui du Maroc), qui reflète la large palette des formats, des ressources propres et de la capacité à mobiliser des financements externes, compte

tenu des contextes économiques et politiques locaux. Le fonctionnement des EAF est assuré pour 75 % par des ressources propres, hors personnels pris en charge par le ministère.

La sur-exécution constatée sur les dotations de fonctionnement aux EAF s'explique principalement par le rattachement d'attributions de produits (ADP - 2,3 M€) dont les ressources sont issues de la location d'espaces dans les établissements. La majorité des reversements d'ADP est destinée à réattribuer à des établissements les recettes locatives qu'ils ont perçues. Après reversement de ces recettes, une aide exceptionnelle issue de ces ADP permet de contribuer au financement, en coordination avec la direction des immeubles et de la logistique (DIL), de travaux correspondant soit à des rénovations indispensables, soit à un investissement destiné à améliorer la rentabilité ou le fonctionnement de l'établissement. Ces ressources ont permis de financer en 2019 plusieurs projets tels que la rénovation de la salle de cinéma de l'Institut français de Roumanie, les travaux d'étanchéité et de réfection de l'Institut français de l'Île Maurice ou encore la rénovation du rez-de-chaussée de l'Institut français d'Israël. Dans tous les cas, les demandes de financement sur ADP sont examinées en fonction de la pertinence du besoin : caractère impérieux et/ou structurant, efforts réalisés par l'établissement, situation financière.

Par ailleurs, en cours d'exercice 2019 un peu plus de 0,2 M€ ont été versés au titre de l'effort lié aux colocalisations franco-allemandes qui a été mis en œuvre en partie au travers dotations de fonctionnement aux EAF.

Enfin, 0,3 M€ ont été versés en fin de gestion à l'Institut français du Brésil au titre des dépenses à engager en vue de la fermeture administrative, qui devrait intervenir définitivement d'ici la mi-année 2020 (aucune dotation n'interviendra en 2020).

Appui logistique

	LFI 2019	Consommation 2019 (Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	2 190 338	1 356 620	1 378 817
CP	2 190 338	1 356 583	1 379 251

Les crédits de cette activité concernent les dépenses liées à la logistique nécessaire à l'organisation de projets de coopération culturelle et de promotion du français (colloques, rencontres, séminaires, etc.) par les postes. Ces crédits sont inférieurs à la prévision du fait d'une mise en œuvre de plus en plus de projets directement par les EAF qui ont, depuis le décret n° 2017-655 du 27 avril 2017 modifiant le décret n° 76-832 du 24 août 1976 relatif à l'organisation financière de certains établissements ou organismes de diffusion culturelle dépendant du ministère des affaires étrangères et du ministère de la coopération, la capacité juridique d'engager des dépenses d'intervention. Par conséquent, on observe un effet de transfert de l'exécution vers les dotations pour opérations aux EAF, qui devrait être ajusté lors de la prochaine programmation.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Après retraitement des erreurs d'imputation entre titres et activités, aucune dépense d'intervention n'a eu lieu sur l'action 1. Les montants imputés par erreur sur cette catégorie concernent les dépenses suivantes :

Transferts aux entreprises

Le montant imputé sur cette catégorie concerne une dépense de communication du service de coopération et d'action culturelle du Kenya (1,3 K€).

Transferts aux autres collectivités

Les dépenses imputées sur cette catégorie concernent principalement des dotations de fonctionnement aux EAF ou d'appui logistique relevant des dépenses de fonctionnement de l'action 1 (57 K€), et des dépenses d'intervention relevant d'autres actions (dotations pour opération à l'Institut français du Proche-Orient pour 18 K€, subventions à des alliances françaises pour 76 K€).

Action 02

Coopération culturelle et promotion du français

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		67 015 315	67 015 315		71 704 301	71 704 301
Crédits de paiement		67 015 315	67 015 315		71 733 811	71 733 811

Le bilan de la mise en œuvre des mesures du plan pour la langue française est positif et un certain nombre de résultats concrets ont été obtenus :

- le développement du réseau d'enseignement français à l'étranger est amorcé. A la rentrée 2019, 10 000 nouveaux élèves ont été accueillis (soit près de 370 000 élèves au total) et le réseau compte 522 établissements dans 139 pays, dont deux nouveaux : le Rwanda et le Kosovo. Pour atteindre l'objectif de doublement des effectifs en garantissant un développement cohérent du réseau et le maintien de la qualité de l'enseignement, un plan de développement a été présenté le 3 octobre 2019 par le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères ;
- la priorité accordée à l'éducation bilingue francophone s'est traduite en 2019 par l'augmentation significative du nombre de filières labellisées LabelFrancEducation qui passe de 285 dans 53 pays à 395 dans 59 pays ;
- voulue par le Président de la République pour valoriser les enseignants de français, la première journée internationale du professeur de français dans le monde a été organisée le 28 novembre 2019 ;
- les programmes de formation linguistique pour les commissaires, les membres de leurs cabinets et le personnel d'encadrement des institutions européennes ainsi que pour les diplomates et fonctionnaires des pays de l'Union européenne ou des pays voisins de l'Union qui ne sont pas membres de l'OIF ont été mis en œuvre ;
- une journée du multilinguisme et de la Francophonie a été organisée les 6 et 7 mars 2019 à Bruxelles par l'Ambassade de France en Belgique, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Alliance française Bruxelles-Europe. Près de 350 personnes ont assisté à cette rencontre animée par une trentaine de panélistes et d'intervenants de haut niveau ;
- la plateforme numérique France Education a été lancée le 3 octobre 2019 par les deux ministres de l'Europe et des affaires étrangères et de l'éducation nationale et de la jeunesse. Elle va permettre de rendre accessible à l'international les contenus, ressources et services éducatifs francophones produits par les opérateurs publics et les industriels du secteur EdTech. Cette plateforme est au service des professeurs et des formateurs de français qu'elle accompagne dans leurs pratiques professionnelles. Depuis son lancement, plus de 30 000 utilisateurs ont été recensés sur la plateforme. Une campagne de communication (référencement dans quelques pays ciblés) sera initiée dans les prochaines semaines.

Dans le domaine de l'action culturelle, s'agissant de la promotion et du soutien des industries culturelles et créatives (ICC), le MEAE a mobilisé son réseau, les opérateurs dont il a la tutelle et les professionnels du secteur dans le cadre des dispositifs gouvernementaux famille prioritaires à l'export/états-généraux des ICC afin de renforcer les partenariats publics-privés et d'accroître la part de marché du secteur à l'international. Dans ce cadre, une mission prioritaire pour les ICC comprenant la mise en place de plans d'action a été confiée à 37 ambassadeurs par le ministre. S'agissant du rayonnement artistique et intellectuel de la France et notre influence à l'étranger en 2019, les actions mises en œuvre s'inscrivent dans une logique d'ouverture et de partenariats, et notamment :

- les saisons culturelles qui se déploient dans tous les domaines de notre coopération et permettent d'agir sur plusieurs leviers d'influence. La Saison France-Roumanie, à travers 800 événements dans 100 villes en France et 57 en Roumanie, s'est attachée à renouveler l'image et la perception que ces deux pays ont l'un de l'autre pour renforcer les liens économiques, scientifiques et culturels qui les unissent historiquement ;
- les événements annuels développés par l'Institut français à l'image des opérations « La 4ème Nuit des idées » qui a réuni le 31 janvier 2019 en France et dans 65 pays de nombreux lieux de culture et de savoir pour une soirée autour du thème « Face au présent » ou « Novembre numérique » la fête internationale des cultures numériques, proposée dans près de 60 pays et plus de 85 villes ;
- les nombreuses actions à l'initiative du réseau en matière de promotion des ICC françaises, comme en témoignent l'organisation du premier forum franco-allemand de l'entrepreneuriat culturel en 2019, qui a vocation à devenir un événement structurant pour l'économie des ICC dans la relation franco-allemande en fédérant l'ensemble des actions institutionnels et économiques concernés, ou encore la participation de notre poste au Sénégal au « Dakar Digital Show », plus grand événement dédié au jeu vidéo en Afrique, afin de contribuer à la structuration du secteur et à la mise en place de partenariats entre les acteurs africains et français ;
- le développement des résidences d'artistes français à l'étranger au sein des Instituts français ou des Alliances françaises locaux ou d'artistes étrangers en France via des programmes dédiés proposés par l'Institut français Paris (ex : la Cité internationale des Arts qui a accueilli en 2019 plus de 65 artistes étrangers) ;
- les invitations de 459 professionnels étrangers en France avec l'Institut français (programme « Focus » dont celui organisé en Normandie en mars autour du Cirque ou celui autour des nouvelles musiques fin septembre / début octobre à Reims) ;
- les relais spécialisés, pour lesquels un nouveau protocole d'accord a été signé en juillet 2019 entre le MEAE, le ministère de la Culture et l'Institut français.

Le montant corrigé de l'action 2 s'établit comme suit :

	LFI 2019	Consommation 2019 (Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	67 015 315	71 704 301	72 281 294
CP	67 015 315	71 733 811	72 282 004

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	30 791 961	30 801 873	30 791 961	30 801 875
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		656 122		656 124
Subventions pour charges de service public	30 791 961	30 145 751	30 791 961	30 145 751
Titre 6 : Dépenses d'intervention	36 223 354	40 902 428	36 223 354	40 931 936
Transferts aux ménages	6 776 417	5 916 929	6 776 417	5 916 929
Transferts aux entreprises		1 471 259		1 471 259
Transferts aux collectivités territoriales		8 196		8 196

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux autres collectivités	29 446 937	33 506 044	29 446 937	33 535 552
Total	67 015 315	71 704 301	67 015 315	71 733 811

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Subvention pour charges de service public**Subvention pour charges de service public à l'Institut français

	LFI 2019	Consommation 2019 (Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	30 791 961	30 145 751	30 145 751
CP	30 791 961	30 145 751	30 145 751

La consommation des crédits de subvention pour charges de service public est conforme à la notification de crédits à l'opérateur, nette de réserve de précaution (cf. partie OPERATEURS).

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnels

Ces dépenses correspondent à des erreurs d'imputation :

- en termes d'action : 43 099 € correspondent à des crédits de fonctionnement relevant de l'action 1 ;
- en termes de compte budgétaire : 613 023 € en AE et 613 025 € en CP correspondent à des crédits d'intervention (autres crédits d'intervention 307 292 €, dotations pour opérations aux EAF 232 327 €, alliances françaises 41 317 €, bourses et échanges 32 090 €).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Après retraitement des erreurs d'imputation entre titres et activités, la consommation s'établit comme suit:

Transferts aux ménagesBourses et stagiaires FLE

	LFI 2019	Consommation 2019 (Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	4 258 183	2 945 132	3 052 858
CP	4 258 183	2 945 132	3 052 858

Au sein de ces crédits dédiés aux bourses, 2 458 876 € en AE=CP ont été consommés au titre des bourses dans le domaine du français, et 593 983 € en AE=CP au titre des bourses dans le domaine de la culture.

La plupart de ces crédits (2 919 691 € en AE=CP) correspondent à des versements à Campus France au titre de la gestion des bourses du gouvernement français pour le compte des SCAC et de l'administration centrale. Le solde (133 167 € en AE=CP) correspond à des bourses mises en œuvre directement par les postes principalement dans le domaine de la coopération éducative.

Cf. partie « GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ».

Échanges d'expertise

	LFI 2019	Consommation 2019 (Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	2 518 234	2 449 226	2 496 506
CP	2 518 234	2 449 226	2 496 506

Ces dépenses concernent majoritairement des échanges d'expertise dans le domaine culturel, à hauteur de 1 569 749 €. Les échanges dans le domaine du français représentent 927 757 €.

De même que pour les bourses, ces crédits ont principalement été versés à Campus France au titre de la gestion de ces échanges pour le compte des SCAC et de l'administration centrale.

Autres crédits d'intervention des directions et des postes

522 571 € en AE=CP ont été imputés par erreur en transferts aux ménages : ces dépenses ont été réimputées majoritairement en compte 64.

Transferts aux entreprises

Les dépenses de cette rubrique correspondent à des erreurs d'imputation portant sur le compte budgétaire. Elles concernent pour la quasi-totalité d'autres crédits d'intervention en compte 64 de la même action.

Transferts aux collectivités territoriales

La consommation de 8 196 € en AE=CP sur cette catégorie correspond à des dépenses d'intervention qui ont été réimputées en compte 64.

Transferts aux autres collectivitésDotations pour opérations aux EAF

	LFI 2019	Consommation 2019 (Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	10 776 141	15 045 984	14 931 795
CP	10 776 141	15 045 984	14 931 795

La sur-exécution sur cette activité tient, comme en 2018, au fait que la prise en compte des dépenses d'intervention des EAF disposent désormais d'une base réglementaire (décret n° 2017-655 du 27 avril 2017 modifiant le décret n° 76-832 du 24 août 1976 relatif à l'organisation financière de certains établissements ou organismes de diffusion culturelle dépendant du ministère des affaires étrangères) : ce changement réglementaire a incité les postes à amplifier les versements de dotations pour opérations aux EAF, renforçant ainsi leur rôle d'opérateur privilégié de notre coopération culturelle, linguistique, universitaire et scientifique.

Ces établissements contribuent pleinement à la mise en œuvre des priorités de notre politique d'influence : promotion et diffusion du français et rayonnement artistique et culturel. A titre d'exemple, les EAF ont contribué en 2019 au plan Langue française par des actions telles que le projet « Plan pour l'enseignement français et en français en Algérie » (dotation de 150 K€), ou encore des projets de promotion du français tels ceux déployés par l'Institut français en Inde (dotation pour opération de 144 K€) ou par celui de Bulgarie (51 K€).

Les EAF sont également des acteurs pivots de notre action en matière de coopération et de promotion culturelle. L'Institut français d'Algérie a par exemple participé à la 24ème édition du Salon international du Livre d'Alger, en contribuant à la conception du Pavillon France et en concevant une programmation « hors les murs » liée à

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

l'événement. L'Institut français du Sénégal a rénové, en 2019, son antenne de Saint-Louis destinée à devenir la villa Saint-Louis Ndar, première villa de recherche et de création artistique d'Afrique subsaharienne, dont la création avait été annoncée par le président de la République lors de sa visite à Saint-Louis le 3 février 2018.

Subvention à la Fondation Alliance française et aux délégations générales de l'Alliance française

	LFI 2019	Consommation 2019 (Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	1 316 114	650 630	1 243 070
CP	1 316 114	650 630	1 243 070

La FAF est liée au MEAE par une convention-cadre triennale. Dans ce cadre, une subvention ajustée à 650 630 € lui a été allouée en 2019. A compter de 2019, les mandats des délégués généraux d'alliances françaises ont été supprimés, entraînant un recalibrage de la subvention à la FAF. La coordination locale du réseau des alliances est désormais assurée par le SCAC ou l'EAF. A ce titre, 53 postes diplomatiques ont déployé des actions pour un montant total de 592 440 €. Cette mission de coordination du réseau national ou régional des Alliances françaises comprend notamment : la professionnalisation de leurs agents par une mise en œuvre progressive du référentiel qualité ; la promotion de ce réseau par des réunions régulières et la mutualisation des compétences ; le développement d'une culture professionnelle commune à travers l'engagement des conseils d'administration et des équipes autour des missions et valeurs de l'Alliance française et également des attributs du label et de la marque AF, en lien avec la FAF ; le suivi des projets mutualisés (enseignement du Français, communication, projets culturels et numériques) dans le cadre d'une modernisation qui demeure une priorité ; tout autre mesure que la situation locale pourrait requérir.

Subvention aux alliances françaises

	LFI 2019	Consommation 2019 (Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	6 976 078	6 370 502	5 990 129
CP	6 976 078	6 348 145	5 967 771

En sus de la subvention à la FAF et des crédits alloués à la coordination des alliances au niveau régional, le montant des subventions versées aux alliances locales pour les soutenir dans leurs missions (cours de français, activités et échanges culturels) s'élève à 6 M€.

Les subventions ont été versées selon la répartition géographique suivante :

- Afrique et Océan Indien (AOI) : 46 % ;
- Amérique : 21 % ;
- Asie/Océanie : 12 % ;
- Union européenne : 11 % ;
- Europe continentale : 7 % ;
- Afrique du Nord/Moyen-Orient : 3 %.

Ce montant de 6 M€ inclut aussi les dépenses relatives à la sécurisation des locaux qui se sont élevées en 2019 à 0,6 M€. Ce montant a été délégué à 33 postes et a bénéficié à 57 alliances. Les dotations les plus importantes ont concerné les alliances d'Addis Abeba (Éthiopie), de Maracaibo (Venezuela), de Moroni (Comores) et de Bangui (République centrafricaine).

Pour mémoire, au cours des deux derniers exercices précédents (2017-2018), le MEAE a déjà mobilisé 2,37 M€ pour la sécurisation des alliances françaises à l'étranger.

Conformément à l'annonce du discours de La Sorbonne, les subventions aux alliances intègrent également 0,32 M € en faveur de l'accompagnement à la création et au soutien d'alliances récemment labellisées, dans 14 pays (Afrique du

Sud, Albanie, Tunisie, Mexique, Argentine, Russie, Ukraine, Inde, Brésil, Pologne, Roumanie, Royaume Uni, Irlande, Botswana).

Autres crédits d'intervention des directions et des postes

	LFI 2019	Consommation 2019 (Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	10 378 604	11 350 011	14 451 672
CP	10 378 604	11 401 877	14 474 740

Les erreurs d'imputations, corrigées pour un montant de 3,1 M€, concernent à la fois des erreurs d'imputation en termes d'actions, en termes d'activité au sein de l'action 2 et en terme de compte budgétaire.

Le niveau de consommation est comparable à celui constaté en 2018. Cette sur-exécution par rapport à la LFI s'explique par des fongibilités effectuées en cours de gestion au sein des crédits « autres crédits d'intervention » des autres actions selon les priorités identifiées.

Ces dépenses d'intervention recouvrent à la fois des actions mises en œuvre par l'administration centrale et d'autres mises en œuvre directement par les postes.

Dans le domaine du français, la mise en œuvre des mesures du plan Langue française repose sur une mobilisation interministérielle, services et opérateurs des ministères - MEAE, MENJ - et des associations comme la fédération internationale des professeurs de français (FIPF) ou institutions engagées dans la promotion et l'enseignement du français.

Afin de structurer et d'animer le réseau LabelFrancEducation, le Département a ainsi soutenu l'opérateur Canopé à hauteur de 20 000 €, pour le développement de ressources numériques pédagogiques et didactiques, accompagnées de journées de formation à l'appropriation de ces ressources à l'attention des 393 établissements labellisés à ce jour.

Le soutien financier du MEAE à la FIPF s'est renforcé conformément aux engagements du Président de la République, répondant ainsi à la mesure du plan langue française visant à valoriser le métier de professeur de français dans le monde. Dans ce cadre, la subvention de la FIPF, portée à 140 000 € en 2019, a permis la conception et le lancement du projet de la Journée internationale des professeurs de français (JIPF), l'organisation de plusieurs stages de formation des responsables associatifs et le soutien à l'organisation de deux congrès régionaux (Dakar et Athènes).

Le MEAE et le MENJ mettent en œuvre le projet « France Education », moteur de recherche qui permet à ses utilisateurs (formateurs, enseignants ou apprenants) d'identifier les ressources et outils éducatifs adaptés à leurs besoins. Cette plateforme numérique remplira un double objectif :

- accompagner les professeurs/formateurs de français à l'étranger, qui pourront s'appuyer sur des ressources de référence et diversifiées afin d'enrichir leurs pratiques professionnelles ;
- attirer de nouveaux apprenants vers le réseau culturel et éducatif, en faisant la promotion de la langue française à travers, notamment, la mise en valeur d'outils d'initiation incitatifs.

Le **réseau culturel** participe pleinement au déploiement des actions en faveur du français. A titre d'exemple, notre poste à Bogota a poursuivi, en 2019, ses projets de promotion de l'enseignement scolaire du français dans les établissements privés et publics partenaires et son action de plaidoyer auprès du ministère de l'Éducation colombien, afin que l'enseignement du français soit introduit dans le « Plan national pour les langues » prévu pour 2020. A cet égard, 33 000 € ont été mobilisés par le poste pour la mise en œuvre des projets suivants : Formation de formateurs ; Cartographie du français ; Nouveaux territoires et développement du français ; Soutien aux établissements ; Formation et projets des assistants de français à l'université ; Soutien au label FrancEducation.

En matière de coopération linguistique et éducative, notre poste à Beyrouth apporte notamment un appui à la francophonie scolaire et universitaire. A ce titre, le poste a dédié 60 000 € en 2019 à la mise en œuvre des projets suivants : mise en œuvre du plan de formation pédagogique des établissements labellisés CELF (certification des

établissements en langue française) et LFE (LabelFrancEducation), ainsi que soutien aux universités pour des projets structurants et appui aux projets de valorisation de la francophonie universitaire (associations) - colloques et séminaires.

La Thaïlande offre une illustration complémentaire de la pleine mobilisation du réseau. Notre poste à Bangkok a en effet consacré en 2019 dans le cadre de son Plan « Langue française et enseignement » et « Certifications » 82 000 € à la mise en œuvre de projets de coopération pour le français avec : - les universités thaïlandaises (formations de professeurs, ateliers artistiques et de préparation au DELF pour les étudiants, promotions des cours de français professionnel) ; - le ministère thaïlandais de l'Education (formations des enseignants, DELF scolaire, filières bilingues, promotion du français dans les écoles secondaires, programme des assistants de français).

Afin de soutenir la **stratégie gouvernementale en faveur des ICC**, les ambassadeurs des 37 pays prioritaires ont été invités à identifier un correspondant ICC dans leur équipe et à présenter un plan d'action à 2 ans se concentrant plus particulièrement sur 2 ou 3 secteurs prioritaires, incluant la mise en place de ressources/données à destination des professionnels des ICC. Ces travaux se font en relation étroite avec les opérateurs comme le BIEF, le BUREX, Unifrance, TVFI, etc. auxquels le MEAE apporte un soutien financier. Par exemple, une vingtaine d'éditeurs arabophones ont été invités à Paris par le BIEF en novembre 2019 pour mieux connaître le marché du livre en France et ses acteurs. Ces rencontres professionnelles ont permis d'accueillir en France 20 responsables éditoriaux arabes spécialisés en littérature et sciences humaines. Les objectifs de ce séminaire étaient de renforcer les échanges entre éditeurs français et éditeurs du monde arabe, de renforcer la visibilité des aides à la traduction pour rapprocher les deux rives de la Méditerranée et enfin, de développer une action de diplomatie culturelle efficace.

Par ailleurs, un effort important a été réalisé en 2019 afin de concrétiser l'engagement du ministre pris à Bombay en décembre 2018 en faveur de l'attractivité de la France en matière de tournage étrangers dans le cadre des Rencontres franco-indiennes des industries de l'image organisées en liaison avec Unifrance et TVFI :

- Film France, organisme chargé de la promotion des tournages étrangers en France, et Atout France, opérateur en charge de la promotion du tourisme, ont signé une convention de partenariat pour favoriser l'attractivité de la France pour les tournages de films et de séries à l'issue du 2^{ème} comité stratégique pour les ICC du 11 avril 2019. Cette coopération s'inscrit dans le cadre du plan d'action destiné à rapprocher les acteurs de l'image et du tourisme porté par le ministre.

- l'Inde, la Chine, la Corée du Sud, les États-Unis et le Brésil, pays particulièrement stratégiques au regard de leurs potentiels touristiques et du rayonnement international de leurs productions audiovisuelles, ont été désignés comme pays prioritaires pour déployer cette stratégie et ont présenté des plans d'action.

Le réseau est également acteur de cette stratégie. En Birmanie, notre poste a programmé une subvention de 20 000 € en appui au festival international de cinéma patrimonial Memory, qui œuvre à la restauration de films et au développement de l'industrie du cinéma régionale. La participation de la France à ce festival vise à assurer la notoriété du secteur des ICC françaises au sein de ce festival réputé en Asie du Sud-Est et à contribuer à la structuration de l'industrie locale.

Notre poste au Nigeria, pays stratégique dans le domaine de l'audiovisuel africain, a mobilisé 40 000 € afin de financer des actions visant à assurer une meilleure présence française dans tous les événements audiovisuels significatifs du pays, à peser dans les débats mais également dans les festivals et en particulier l'Africa International Film Festival à Lagos, enjeu important en termes d'influence et d'export pour nos ICC.

Bourses et échanges d'expertise

88 916 € ont été imputés par erreur en bourses et échanges d'expertise en compte 64, alors que ces activités relèvent des transferts aux ménages.

Action 03**Objectifs de développement durable**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		3 372 754	3 372 754		2 281 439	2 281 439
Crédits de paiement		3 372 754	3 372 754		2 281 439	2 281 439

Le montant corrigé des erreurs d'imputation de l'action 3 s'établit comme suit :

	LFI 2019	Consommation 2019 (Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	3 372 754	2 281 439	2 267 841
CP	3 372 754	2 281 439	2 267 841

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 372 754	2 281 439	3 372 754	2 281 439
Transferts aux ménages	3 093 201	1 751 988	3 093 201	1 751 988
Transferts aux autres collectivités	279 553	529 451	279 553	529 451
Total	3 372 754	2 281 439	3 372 754	2 281 439

DÉPENSES D'INTERVENTION**Transferts aux ménages****Bourses**

	LFI 2019	Consommation 2019 (Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	1 779 238	829 500	852 100
CP	1 779 238	829 500	852 100

Les crédits consommés au titre des bourses en lien avec des objectifs de développement durable (ODD) concernent la participation des postes au financement de bourses d'études et de stages principalement dans les domaines de la santé, de l'environnement, de l'agriculture et de l'éducation.

Le niveau de consommation est stable par rapport à 2018 et la sous-consommation par rapport à la LFI s'explique notamment par des redéploiements des postes en cours de gestion.

Cf. partie « GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ».

Échanges d'expertise

	LFI 2019	Consommation 2019 (Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	1 313 963	922 488	927 088
CP	1 313 963	922 488	927 088

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Ces rubriques concernent principalement les crédits versés à Campus France au titre de la gestion des échanges d'expertise (invitations d'experts ou personnalités en France et à l'étranger) mis en œuvre directement par les SCAC ou par l'administration centrale.

Transferts aux autres collectivitésBourses

21 200 € ont été imputés par erreur sur ce compte budgétaire. Ils ont été réintégrés en compte 61.

Échanges d'expertise

De la même façon, 19 597 € d'échanges d'expertise ont été réimputés en transferts aux ménages.

Dotations pour opérations aux EAF

	LFI 2019	Consommation 2019 (Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	279 553	488 653	488 653
CP	279 553	488 653	488 653

Les dotations pour opérations aux EAF en matière d'ODD s'élèvent à 488 653 €, en légère sur-exécution, permise par une fongibilité opérée par les SCAC.

Ces dépenses couvrent des actions de plaidoyer en faveur des ODD et des modalités d'actions multilatérales mises en œuvre par les EAF, comme par exemple l'appui apporté par l'Institut français du Chili à la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à hauteur de 85 000 €. Cette coopération acquiert une importance particulière dans le cadre du leadership exercé par la France en matière de lutte contre le changement climatique.

Action 04**Enseignement supérieur et recherche**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		94 578 610	94 578 610		81 474 494	81 474 494
Crédits de paiement		94 578 610	94 578 610		81 473 385	81 473 385

Les services de coopération des ambassades sont les relais de nos universités et laboratoires de recherche à l'international : ils fournissent des analyses et du conseil sur les systèmes locaux, les partenariats et les politiques scientifiques, ils reçoivent et guident les délégations de nos établissements et préparent les visites des délégations étrangères en France, ils promeuvent l'image d'une France puissance de savoir et puissance scientifique (séminaires, colloques, interventions dans les médias), ils veillent à l'insertion de la France dans les réseaux mondiaux de la recherche de pointe en développant des actions de politique scientifique et d'influence et en préparant les commissions mixtes (avec Chine, Japon, Singapour, États-Unis, Russie, Norvège, Suisse, etc.). Ils coordonnent leurs actions avec celle des centres de recherche présents localement (représentations du CNRS, laboratoires IRD ou CIRAD, etc.) et centres de recherche locaux coopérant avec la France (tels que les Instituts Pasteur). Ils évaluent annuellement les fouilles archéologiques et nos coopérations dans ce domaine. Ils appuient la mise en place de filières francophones et de doubles-diplômes (recensements réalisés en 2019 en Italie, Algérie, Kenya, etc.). En 2019, ils ont été la cheville ouvrière de la mise en œuvre de la réforme Bienvenue en France, à travers leur tutelle exercée sur les bureaux « Campus France » (instruction des dossiers de candidature étudiante aboutissant à la délivrance de près de 100 000 visas pour études). Ils construisent et instruisent des programmes de bourses. Ils mettent en place des débats d'idées sur les sciences humaines et sociales et les objectifs de développement durable (cette année en particulier dans le cadre de la Nuit des idées, dont le thème était « Etre vivant »). En 2019, ils ont porté la création de nouvelles universités françaises à l'étranger, à Tunis et à Dakar, et d'un hub de près de cent formations dans les domaines techniques et scientifiques à Abidjan. Ils conseillent l'AFD lorsqu'elle conduit des programmes dans l'enseignement supérieur notamment en Afrique et le MEN sur ses centres d'excellence en lien avec des entreprises.

Le montant corrigé de l'action 4 s'établit comme suit :

	LFI 2019	Consommation 2019 (Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	94 578 610	81 474 494	81 411 456
CP	94 578 610	81 474 494	81 410 347

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 704 351	8 324 947	8 704 351	8 324 947
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 857 110	4 534 652	4 857 110	4 534 652
Subventions pour charges de service public	3 847 241	3 790 295	3 847 241	3 790 295
Titre 6 : Dépenses d'intervention	85 874 259	73 149 548	85 874 259	73 148 439
Transferts aux ménages	63 062 266	55 892 391	63 062 266	55 893 091
Transferts aux entreprises		417 090		417 090
Transferts aux autres collectivités	22 811 993	16 840 066	22 811 993	16 838 257
Total	94 578 610	81 474 494	94 578 610	81 473 385

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celle de personnels

Dotations de fonctionnement aux IFRE

	LFI 2019	Consommation 2019 (Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	4 857 110	3 926 271	4 065 771
CP	4 857 110	3 926 271	4 065 771

Ces dotations de fonctionnement ont été versées pour un montant total de 4,1 M€ à 24 Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE), structures de recherche en d'archéologie et en sciences humaines et sociales gérées sous la tutelle conjointe du MEAE et du CNRS. Ces dotations ont été comprises entre 47 K€ (IFEAC, Bichkek) et 915 K€ (IFPO, Beyrouth).

Dotations pour opérations aux EAF

437 138 € ont été imputés par erreur en titre 3. Ils ont été réintégrés sur la même activité au sein des dépenses d'intervention.

Autres crédits d'intervention

165 075 € ont été imputés par erreur au sein du titre 3 de l'action 4 et ont fait l'objet de corrections :

- 1 504 € en AE=CP correspondent à des crédits de fonctionnement relevant de l'action 1 ;
- 163 571 € en AE=CP correspond à d'autres crédits d'intervention de l'action 4.

Bourses et échanges d'expertise

6 168 € ont été imputés par erreur en titre 3 et réintégré au sein des activités correspondantes dans la rubrique dépenses d'intervention.

Subvention pour charges de service public

Subvention à Campus France

	LFI 2019	Consommation 2019 (Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	3 847 241	3 790 295	3 790 295
CP	3 847 241	3 790 295	3 790 295

Le montant de la subvention pour charges de service public versée à l'opérateur est conforme à la LFI après déduction de la réserve de précaution (cf. partie OPERATEURS).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Après retraitement des erreurs d'imputation entre titres et activités, la consommation s'établit comme suit.

Transferts aux ménages

Bourses

	LFI 2019	Consommation 2019 (Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	58 535 236	45 711 689	50 386 906
CP	58 535 236	45 712 389	50 387 606

Ces dépenses comprennent les crédits versés à Campus France au titre des bourses du gouvernement français relevant du périmètre de l'enseignement supérieur et de la recherche, et pilotées par les SCAC ou par l'administration centrale. Cette rubrique concerne aussi des crédits versés à d'autres partenaires pour des programmes de bourses spécifiques, ainsi que les crédits mis en œuvre directement par les postes pour participer à des programmes de bourses locaux.

La sous-consommation sur cette ligne s'explique par un taux de chute lié à des aléas externes (annulations des mobilités pour diverses raisons, abandon d'études, etc.) et par les redéploiements intervenus en cours de gestion au sein des postes afin de répondre aux priorités identifiées. Cependant, la réalisation concernant les bourses dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche est en augmentation de plus d'1 M€ par rapport à 2019, témoignant de la dynamique impulsée avec la stratégie Bienvenue en France.

Cf. partie « GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ».

Échanges d'expertise et échanges scientifiques (dont partenariats Hubert Curien)

	LFI 2019	Consommation 2019 (Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	10 057 594	7 706 324	10 697 081
CP	10 057 594	7 706 324	10 697 081

Ces crédits comprennent les **crédits versés à Campus au titre de la mise en œuvre des échanges et des programmes scientifiques** programmés par les SCAC ou par l'administration centrale (7,7 M€). Parmi ces échanges, le bilan des 54 partenariats Hubert Curien mis en place par les ambassades, avec des mobilités gérées par Campus France, est positif avec une légère augmentation du nombre de projets de recherche financés en 2019 (1 334 projets, quatre de plus qu'en 2018) et avec cependant une légère diminution du nombre de mobilités des chercheurs (3 858 en 2019, 3 % de moins qu'en 2018). 4 nouveaux PHC ont été lancés en 2019 (Philippines, Malaisie, Europe Centrale et Maurice) dont les projets ne seront comptabilisés qu'en 2020. Au total, 70 PHC ou programmes assimilés sont mis en œuvre avec les partenaires étrangers. Ils représentent chaque année plus de 2 000 projets dont 1 000 projets avec l'Europe et génèrent plus de 5 000 mobilités de chercheurs français et étrangers.

En 2019, le PHC Maghreb, l'un des seuls à dimension régionale, créé en 2012, essentiel pour faire travailler ensemble des équipes de recherche de nos partenaires maghrébins sur des sujets stratégiques pour la France, a été consolidé

grâce à un renforcement de sa gouvernance (comité annuel dédié) et à des contributions financières nouvelles des 4 pays partenaires impliqués (+20 000 €), confirmées et amplifiées sur les budgets 2020. Par ailleurs, la première édition du PHC « Le Réduit » a été lancée le 28 octobre 2019 (budget de 30 000 €, dont 10 000 € du MEAE et 5 000 € du MESRI) entre la France et l'île Maurice. Pour cette édition pilote, 5 projets (sur 11 recevables) ont été sélectionnés dans des domaines variés : sciences de l'ingénieur, sciences humaines et sociales, biochimie et mathématiques.

Au cours des 10 dernières années, environ 70 % des projets aboutissent à la publication d'un ou plusieurs articles dans une revue référencée, chiffre qui s'accroît significativement pour les projets récents. De nombreux partenariats bâtis grâce aux PHC ont donné lieu à des projets du Programme cadre de recherche et développement de la Commission européenne (PCRD). Avec l'objectif de renforcer cette fonction de « marchepied » vers l'Europe, un nouveau programme multilatéral appelé Danube a vu le jour en 2019. Il finance conjointement des projets régionaux impliquant 2 à 4 pays de la région du Danube (Autriche, République tchèque, Serbie, Slovaquie) et la France.

Ces crédits couvrent aussi des **programmes directement financés par les postes** (3 M€). A titre d'exemple les programmes ECOS avec l'Amérique latine (Mexique, Colombie, Venezuela, Argentine, Chili, Uruguay et Pérou depuis 2019) et COFECUB avec le Brésil ont maintenu leur attractivité en 2019, avec 266 projets de recherche en cours de réalisation pendant l'année et avec le financement de 72 nouveaux projets qui démarreront en 2020. Bien que la crise économique et politique en Argentine et au Chili ait ralenti en fin d'année le nombre de mobilités des chercheurs de ces deux pays, la dynamique d'ensemble est maintenue grâce au lancement en parallèle d'un nouveau programme ECOS au Pérou (budget de 47 500 € du MEAE) qui permettra de financer 7 nouveaux projets de recherche bilatérale en 2020. Le programme COFECUB a fêté en 2019 ses 40 d'existence et se porte bien tant en nombre de projets que de mobilité (12 projets en cours de financement pour le programme USP-COFECUB et 107 pour le CAPES-COFECUB).

Autre illustration sur une géographie complémentaire, le CEFIPRA est un organisme de droit indien, créé en 1987 et financé à parité par l'Inde et la France (1,55 M€ annuel du MEAE), qui permet de financer et soutenir des projets de recherche collaboratifs et des séminaires scientifiques dans des domaines d'intérêt partagé entre les deux pays. Plus de 524 projets scientifiques conjoints ont été soutenus jusqu'à ce jour. En matière de mobilité des étudiants et chercheurs, 300 étudiants indiens en PhD ont été formés en France ainsi que 200 post-doctorants. Le CEFIPRA est considéré comme le catalyseur de la coopération franco-indienne dans les domaines scientifiques, technologiques et en matière d'innovation.

Les postes financent enfin des missions d'experts du HCERES, venant évaluer la qualité des systèmes d'enseignement supérieurs locaux, comme en Amérique latine, ce qui permet de poser le système français d'enseignement supérieur comme une référence mondiale.

Autres crédits d'interventions

2 474 378 € en AE=CP ont été imputés par erreur :

- sur le compte budgétaire 61 alors qu'il s'agit de transferts à d'autres collectivités du compte 64 (2 052 395 €) ;
- sur cette activité, alors qu'il s'agit de bourses (421 983 €).

Transferts aux entreprises

Plusieurs dépenses ont été imputées par erreur sur les transferts aux entreprises à hauteur de 417 090 € en AE=CP. Il s'agit essentiellement de dépenses d'intervention mises en œuvre par les postes (0,1 M€) et d'une subvention complémentaire allouée à l'opérateur Campus France (0,3 M€) réimputées en compte 64.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF

	LFI 2019	Consommation 2019 (Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	4 850 616	4 177 544	4 416 651

CP	4 850 616	4 178 344	4 417 451
----	-----------	-----------	-----------

Pour soutenir les interventions de nos IFRE et plus globalement des EAF dans leurs projets en lien avec l'enseignement supérieur et la recherche, 4,4 M€ leur ont été versés au titre des dotations pour opérations. Ces dotations permettent donc de soutenir des projets, des activités connexes telles que le soutien aux Espaces Campus France (chargés de la promotion de l'attractivité de l'enseignement supérieur français), ou encore des aides à la mobilité internationale à destination d'étudiants et l'organisation de formations et d'événements.

L'Afghanistan et la Libye sont une bonne illustration des projets nouveaux mis en œuvre en 2019 :

- Afin de rendre d'avantage visible l'action de la France en Afghanistan en matière de coopération archéologique et patrimoniale, il a été demandé à la Délégation archéologique française en Afghanistan de créer un portail web pour valoriser le patrimoine afghan et l'action française dans ce domaine. Ce portail sera accessible en français et en dari.

- En vue de répondre aux objectifs du ministère de développer la recherche et la formation des étudiants en sciences humaines et sociales en Libye, l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain a été encouragé par un soutien financier à organiser un atelier méthodologique en langue arabe pour les étudiants de l'Université de Tripoli et l'Académie des Hautes études de Tripoli.

Autres crédits d'intervention des directions et des postes

	LFI 2019	Consommation 2019 (Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	12 430 813	10 858 061	8 054 752
CP	12 430 813	10 855 452	8 052 143

Les autres crédits d'intervention de l'action 4 présentent plusieurs réimputations de dépenses qui expliquent l'écart avec la consommation Chorus. Il s'agit principalement des subventions servant des programmes de bourses et réimputés à ce titre sur l'activité bourses.

Cette sous-exécution par rapport à la LFI s'explique par des fongibilités effectuées en cours de gestion au sein des crédits « autres crédits d'intervention » des autres actions selon les priorités identifiées

Les autres crédits d'intervention mis en œuvre par les postes et dans certains cas directement par le Département, visent à renforcer l'attractivité universitaire de la France et dans le domaine de la recherche par l'intermédiaire notamment de contribution aux universités franco-étrangères, par le soutien aux formations supérieures délocalisées ou à des partenaires scientifiques dans des domaines stratégiques.

Les subventions **versées par le Département** visant à encourager la mobilité étudiante concernent les organismes suivants : Erasmus + ; les collèges universitaires franco-russes (CUF), programme majeur d'influence en Russie ; mais également le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur et le Conseil franco-québécois de coopération universitaire (CFQCU). Par exemple, en 2019, plus de 500 étudiants étaient inscrits dans les programmes franco-russes des CUF, dont les diplômés sont plébiscités. La subvention allouée au CFQCU a quant à elle permis de soutenir le financement de deux projets de mobilité et de recherche franco-québécois.

S'agissant des coopérations de recherche, les principales subventions ont permis la mise en place de projets spécifiques répondant à des priorités géographiques ou thématiques. Des subventions ont ainsi été versées à l'Institut des Amériques, qui a été chargé de mettre en œuvre des activités de coopération universitaire et scientifique en partenariat avec la Fondation Union Européenne – Amérique latine et Caraïbes (EU-LAC) et en particulier la tenue les 4 et 5 juin 2019 d'un colloque intitulé « Ressources, développement et inégalités. Regards croisés sur les territoires ruraux en Amérique latine et en Europe » mais aussi de valoriser la recherche avec l'organisation des Journées des Jeunes Américanistes en lien étroit avec les UMIFRE (La Paz et Madrid, 9-10 mai 2019) et avec la création d'une section Jeune Recherche au Congrès de l'Institut des Amériques (9-11 octobre 2019). D'autres subventions avaient pour objectif d'assurer le rayonnement des sciences françaises sur les sujets polaires : subvention versée à l'Institut Paul-Emile Victor et pour financer des actions en lien avec le Conseil de l'Arctique.

Enfin, s'agissant des priorités thématiques, un effort particulier a porté sur les contributions relatives aux sciences appliquées. A titre d'exemple, une subvention versée à l'Académie des sciences a donné l'occasion de tenir un forum à Abidjan sur les techniques agricoles ; une autre subvention au Groupement d'intérêt pour le développement, dont fait partie l'Académie des sciences, a permis la tenue à Beyrouth d'un symposium international sur « Sciences et patrimoine », mettant en valeur la recherche française. Le ministère a également soutenu le réseau d'ingénieurs « n+i ».

Par ailleurs, une subvention complémentaire de 300 000 € a été accordée à Campus France en 2019, visant l'accompagnement d'actions qui s'inscrivent dans le déploiement du plan Bienvenue en France. Ces crédits permettront d'accompagner les postes dans les pays dans des actions concrètes de promotion dans les pays où nous souhaitons que notre ESR devienne davantage une référence, en particulier dans les pays émergents d'Asie et en Europe centrale et orientale et afin de financer des actions concrètes de promotion, d'engager une promotion spécifique des campus franco-étrangers (Université franco-tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée et Campus franco-sénégalais) et de poursuivre la campagne de communication mondiale. Alors que des frais d'inscription différenciés vont progressivement s'appliquer aux étudiants extra-communautaires, ces actions de communication ont vocation à expliquer la réforme en cours et à répondre aux objectifs de diffusion de la nouvelle ambition de la France en matière d'attractivité étudiante (amélioration de l'accueil, déploiement de l'offre de formation en anglais et de l'offre de français langue étrangère, déploiement de formations françaises à l'étranger, explication de la politique de frais différenciés et d'exonérations associées), et de diversification de la provenance des étudiants étrangers venant en France, qui sont actuellement à plus de la moitié originaire d'Afrique (Maghreb et Afrique subsaharienne).

Au sein du réseau, les 131 SCAC et les 5 services pour la science et la technologie (SST) de nos ambassades favorisent la coopération universitaire et scientifique et contribuent à la promotion de l'attractivité et à la projection de la recherche française à l'étranger. Leurs actions concernent notamment :

- le soutien à la structuration de partenariats et à la mobilité étudiante, comme l'illustre une subvention versée en 2019 au Centre Universitaire Franco-Malaisien (CUFM), organisme bilatéral en charge de renforcer la coopération dans les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- le soutien au développement d'offres de formation supérieure nouvelles et répondant aux besoins économiques locaux, tels qu'en Algérie avec la création en 5 ans de 10 Instituts des sciences et techniques appliquées (dits ISTA sur le modèle des IUT français) ou encore la structuration des écoles nationales supérieures et d'ingénieurs visant à renforcer la professionnalisation des cursus ;

- le soutien à la structuration de filières francophones propres aux universités des pays partenaires. Par exemple en Égypte, à travers des subventions annuelles qui s'élèvent en moyenne de 50 000 à 100 000€, mais aussi de mises à disposition d'experts techniques internationaux ;

- l'organisation d'événements de grande ampleur ayant permis un saut qualitatif dans la structuration des échanges. Par exemple, les Premières Assises franco-colombiennes de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, organisées en Colombie en juin dernier, ont mobilisé 1300 participants dont 50 établissements d'enseignement supérieur, 41 organismes de recherche français et une cinquantaine d'entreprises. Elles ont donné lieu au lancement de deux nouveaux projets du CNRS (un IRP sur la biodiversité et un IEA en géothermie). Ont été signés également un nouvel accord de coopération entre le CIRAD et l'Université Technologique de Pereira et un accord de coopération entre l'École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA), NAVAL GROUP, l'Université Technologique de Bolivar (UTB) et l'Université Nationale de Colombie (UNAL) pour la création de 2 masters conjoints en architecture navale et en architecture de systèmes embarqués. Enfin, ces rencontres ont positionné la nouvelle association franco-colombienne de chercheurs COLIFRI (350 chercheurs, 30 universités impliquées) comme le réseau de référence en matière d'ESR entre la France et la Colombie.

Bourses et échanges d'expertise

1 625 708 € en AE=CP de crédits liés aux bourses et échanges d'expertise ont été imputés par erreur sur ce compte budgétaire et ont fait l'objet d'une réimputation en transferts aux ménages.

Dotations de fonctionnement aux IFRE

178 754 € en AE=CP ont été réimputés : 139 500 sont effectivement des dotations de fonctionnement relevant du titre 3, et 39 254 € ont été réintégrés dans les activités concernées en dépenses d'intervention.

Action 05

Agence pour l'enseignement français à l'étranger

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		384 006 841	384 006 841		381 343 495	381 343 495
Crédits de paiement		384 006 841	384 006 841		381 343 495	381 343 495

La nomenclature budgétaire du programme ne prévoit pas de dépense d'intervention sur l'action 5. Après réimputation de ces dépenses, notamment sur l'action sous-action 02-01, la consommation sur l'action 5 s'établit à 380 673 464 € et ne concerne que la SCSP à l'AEFE.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	384 006 841	380 673 464	384 006 841	380 673 464
Subventions pour charges de service public	384 006 841	380 673 464	384 006 841	380 673 464
Titre 6 : Dépenses d'intervention		670 031		670 031
Transferts aux entreprises		5 031		5 031
Transferts aux autres collectivités		665 000		665 000
Total	384 006 841	381 343 495	384 006 841	381 343 495

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Subvention pour charges de service public

Subvention à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Hors réserve de précaution, la SCSP sur l'exercice 2019 s'est élevée à 380 673 464 €, conformément aux crédits inscrits en LFI. Jusqu'en 2018, la SCSP incluait un volume de crédits dédié à la sécurisation du réseau des établissements à l'étranger. Ces crédits sont à présent versés à partir du compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État (programme 723).

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES D'INTERVENTION

Une subvention de 665 000 € a été versée à l'AEFE au titre du soutien du lycée de Canberra, réimputée en action 2, titre 6, car il s'agit d'une subvention d'intervention en faveur de l'enseignement francophone.

Le montant de 5 031 € en transferts aux entreprises est une erreur d'imputation.

Action 06**Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	74 235 198		74 235 198	70 830 941		70 830 941
Crédits de paiement	74 235 198		74 235 198	70 830 941		70 830 941

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	74 235 198	70 830 941	74 235 198	70 830 941
Rémunérations d'activité	60 248 577	57 624 314	60 248 577	57 624 314
Cotisations et contributions sociales	13 113 284	12 740 654	13 113 284	12 740 654
Prestations sociales et allocations diverses	873 337	465 973	873 337	465 973
Total	74 235 198	70 830 941	74 235 198	70 830 941

Action 07**Diplomatie économique et développement du tourisme**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		35 261 020	35 261 020		39 739 483	39 739 483
Crédits de paiement		35 261 020	35 261 020		39 739 482	39 739 482

Après retraitement des erreurs d'imputation, le montant exécuté retenu pour l'action 7 est le suivant :

	LFI 2019	Consommation 2019 (Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	35 261 020	39 739 483	39 794 020
CP	35 261 020	39 739 482	39 794 020

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	32 691 020	32 181 804	32 691 020	32 181 804
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		213 678		213 678
Subventions pour charges de service public	32 691 020	31 968 126	32 691 020	31 968 126
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 570 000	7 557 678	2 570 000	7 557 678
Transferts aux ménages		2 332		2 332
Transferts aux entreprises		7 182 639		7 182 639
Transferts aux autres collectivités	2 570 000	372 708	2 570 000	372 707
Total	35 261 020	39 739 483	35 261 020	39 739 482

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après correction des erreurs d'imputation, la consommation corrigée est :

	LFI 2019	Consommation 2019 (Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	32 691 020	32 181 804	31 968 126
CP	32 691 020	32 181 804	31 968 126

Subvention à Atout France

Hors réserve, le montant de la SCSP versée à Atout France s'est élevée à 31 968 126 €.

Autres crédits d'intervention

0,2 M€ ont été imputés par erreur en titre 3. Il s'agit principalement des dépenses liées au sommet Choose France, réimputées en compte 64.

DEPENSES D'INTERVENTION

Après correction des erreurs d'imputation, la consommation corrigée est :

	LFI 2019	Consommation 2019 (Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	2 570 000	7 557 678	7 825 894
CP	2 570 000	7 557 678	7 825 894

Transferts aux entreprises

Autres crédits d'intervention

2 280 000 € en AE et en CP ont été consommés sur cette catégorie pour le financement de la participation française à l'exposition universelle de Dubai en 2020. Le versement de cette participation est faite à la compagnie française des expositions (SAS COFREX).

Transferts aux autres collectivitésAutres crédits d'intervention

La consommation de ces crédits provient notamment :

- du reversement d'une partie des recettes de visas à Atout France (4,9 M€), qui explique l'écart au montant inscrit en LFI ;
- du versement de la cotisation française au Bureau International des Expositions (BIE) pour l'exposition universelle de Dubai (0,12 M€) ;
- du financement du sommet Choose France (0,2 M€).

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	387 556 000	387 556 000	385 887 560	385 892 560
Subventions pour charges de service public	384 007 000	384 007 000	380 673 464	380 673 464
Transferts	3 549 000	3 549 000	5 214 096	5 219 096
Atout-France (P185)	32 691 000	32 691 000	36 867 599	36 867 599
Subventions pour charges de service public	32 691 000	32 691 000	31 968 126	31 968 126
Transferts	0	0	4 899 473	4 899 473
CAMPUS France (P185)	71 203 000	71 203 000	59 158 556	59 159 969
Subventions pour charges de service public	3 847 000	3 847 000	3 790 295	3 790 295
Transferts	67 356 000	67 356 000	55 368 261	55 369 674
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)	0	0	0	429
Transferts	0	0	0	429
Centre national de la danse (P131)	0	0	0	2 000
Transferts	0	0	0	2 000
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P224)	0	0	0	1 850
Transferts	0	0	0	1 850
CIEP - Centre international d'études pédagogiques (P214)	0	0	0	38 840
Transferts	0	0	0	38 840
CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)	0	0	0	13 837
Transferts	0	0	0	13 837
Institut Français (P185)	30 792 000	30 792 000	30 645 751	30 645 751
Subventions pour charges de service public	30 792 000	30 792 000	30 145 751	30 145 751
Transferts	0	0	500 000	500 000
Réseau Canopé (P214)	0	0	20 000	27 441
Transferts	0	0	20 000	27 441
ENA - Ecole nationale d'administration (P148)	0	0	0	4 000
Transferts	0	0	0	4 000
Business France (P134)	0	0	0	1 000
Transferts	0	0	0	1 000
Universités et assimilés (P150)	0	0	0	1 554 732
Transferts	0	0	0	1 554 732
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	0	0	0	187 768
Transferts	0	0	0	187 768
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	0	0	25 000	117 057
Transferts	0	0	25 000	117 057
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	0	0	30 000	30 000
Transferts	0	0	30 000	30 000
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	0	0	0	7 500
Transferts	0	0	0	7 500
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)	0	0	0	16 790
Transferts	0	0	0	16 790
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)	0	0	0	24 364

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	0	0	0	24 364
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	0	0	75 000	215 280
Transferts	0	0	75 000	215 280
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)	0	0	0	4 400
Transferts	0	0	0	4 400
INRA - Institut national de la recherche agronomique (P172)	0	0	0	52 600
Transferts	0	0	0	52 600
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)	0	0	0	3 500
Transferts	0	0	0	3 500
Groupe Mines Télécom (P192)	0	0	0	4 000
Transferts	0	0	0	4 000
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)	0	0	0	20 250
Transferts	0	0	0	20 250
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	0	0	0	6 000
Transferts	0	0	0	6 000
IPEV - Institut polaire français Paul-Emile Victor (P172)	0	0	70 000	70 000
Transferts	0	0	70 000	70 000
Universcience (P186)	0	0	0	3 000
Transferts	0	0	0	3 000
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)	0	0	0	34 505
Transferts	0	0	0	34 505
INCa - Institut National du Cancer (P204)	0	0	0	3 600
Transferts	0	0	0	3 600
Ecoles nationales des sports (P219)	0	0	0	12 077
Transferts	0	0	0	12 077
Pôle emploi (P102)	0	0	0	2 600
Transferts	0	0	0	2 600
Total	522 242 000	522 242 000	512 779 466	515 025 298
Total des subventions pour charges de service public	451 337 000	451 337 000	446 577 636	446 577 636
Total des transferts	70 905 000	70 905 000	66 201 830	68 447 662

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger	Réalisation 2018	5 898	4 650	0	0	0
	Prévision 2019	0	4 894	0	0	0
	Réalisation 2019	0	4 732	0	0	0
Atout-France	Réalisation 2018	263	13	4	0	2
	Prévision 2019	0	60	0	0	0
	Réalisation 2019	0	7	6	0	2
CAMPUS France	Réalisation 2018	206	6	0	0	0
	Prévision 2019	0	25	0	0	0
	Réalisation 2019	0	219	0	0	0

Opérateur	Réalisation 2018 Prévision 2019 Réalisation 2019	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
		0	214	3	2	0	0
Institut Français			140	2	0	0	0
		0	141	2	0	0	0
		0	138	3	0	0	0
Total			6 507	4 671	4	0	2
		0	6 530	4 981	0	0	0
		0	6 318	4 745	8	0	2

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	6 765	6 507
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	-55	0
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	-180	0
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	6 530	6 318

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	-166	0

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS

AEFE - AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

L'année 2019 se caractérise par une dynamique de croissance des effectifs du réseau d'établissements d'enseignement français à l'étranger. Les 522 établissements du réseau ont accueilli à la rentrée 2019 370 000 élèves, soit une augmentation de 3,5 % par rapport à 2018 (12 766 élèves supplémentaires). Cette croissance importante s'explique par l'entrée dans le réseau en 2019 de 31 nouveaux établissements contre 6 seulement en 2018. L'AEFE assure la gestion opérationnelle du label LabelFrancEducation, conformément à la vision stratégique fixée par la DGM. Chaque année, elle organise et définit les procédures de la campagne de labellisation que les postes pilotent localement. Elle a aussi pour mission de structurer et d'animer le réseau d'établissements labellisés. Pour ce faire, elle propose et coordonne auprès des postes une offre spécifique de ressources pédagogiques et de formation à l'attention de ces établissements. Elle accompagne les postes à l'organisation et la mise en œuvre d'événements régionaux fédérateurs de soutien de l'enseignement bilingue. L'animation du réseau passe enfin par l'administration et le développement du site dédié à ce label et par une communication régulière et actualisée de son activité.

Par ailleurs, le réseau LabelFrancEducation (filières d'excellence bilingues sur programme local proposant un enseignement renforcé de la langue française et une discipline non linguistique en français) continue de croître à un rythme soutenu : en décembre 2019, ce réseau compte 393 filières bilingues implantées dans 58 pays, qui scolarisent près de 130 000 élèves dans l'enseignement primaire et secondaire, soit 108 filières labellisées supplémentaires par rapport à 2018. Dans le même temps, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) a poursuivi le développement du réseau des associations FLAM (Français langue maternelle) qui permet de maintenir une pratique de la langue française pour des enfants qui ne sont pas scolarisés dans les établissements d'enseignement français. Ce réseau est constitué en 2019 de 170 associations réparties dans 42 pays.

Au cours de l'année 2019, l'AEFE s'est par ailleurs mobilisée, sous l'impulsion de sa tutelle, dans l'élaboration d'un plan de développement de l'enseignement français à l'étranger dont les mesures doivent permettre d'atteindre l'objectif fixé par le Président de la République du doublement du nombre d'élèves scolarisés. Afin de stimuler la création de nouveaux établissements, l'AEFE a créé en janvier 2019 un service appui et développement du réseau (SADR) qui accompagne les établissements sur la voie de l'homologation. Par ailleurs, la rédaction du nouveau contrat d'objectifs et de moyens de l'opérateur a débuté en juillet 2019. Il constituera la déclinaison stratégique et opérationnelle du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger.

En 2019, l'AEFE a poursuivi le développement des dispositifs de l'enseignement plurilingue. Ainsi le nombre de sections internationales est passé de 138 en 2017 à 169 en 2019 ce qui représente une croissance de 22,5 % sur deux ans. Dans le même temps l'AEFE a accompagné la mise en place de la réforme du lycée dans les établissements d'enseignement français et notamment des enseignements de spécialité en classe de première.

Au titre des actions qui permettent de promouvoir l'identité du réseau de l'AEFE, l'année 2019 a vu la montée en puissance du dispositif d'échanges Agora-ADN-AEFE qui permet à des élèves de partir plusieurs semaines dans un autre établissement du réseau. En 2019, 166 établissements sont impliqués dans ces échanges contre 112 en 2018.

Au cours de l'année 2019, l'AEFE a poursuivi ses efforts pour se mettre en conformité avec les recommandations de la Cour des comptes, notamment le référé du 26 juillet 2017 en instituant un comité d'audit dans le but d'améliorer le fonctionnement et l'organisation de l'opérateur public.

En 2019, la subvention pour charges de service public s'est établie à près de 381 M€ en diminution de 14,5 M€ en raison de la prise en charge de dépenses de sécurité par le compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » (programme 723). Dans la continuité de l'exercice 2018, la gestion a été marquée par la poursuite des efforts entrepris pour consolider la situation financière de l'agence, notamment par la maîtrise de sa masse salariale. Le schéma d'emplois triennal engagé en 2018 a été poursuivi et même anticipé à la faveur du calendrier des mouvements des personnels avec des suppressions d'effectifs sous plafond réalisées en avance de phase (fermeture de 179 postes dont 77 postes d'expatriés) compensées par des emplois hors plafond qui correspondent à des agents de droit local. Le recouvrement des créances a fait l'objet d'une attention particulière afin d'optimiser le niveau des recettes et de consolider la trésorerie fragile des services centraux (déblocage partiel des remontées de fonds des établissements en Tunisie). Afin d'assurer l'atterrissage budgétaire 2019, l'agence a eu recours à l'anticipation de la facturation aux établissements sur 2020, pour près de 30 M€ (en diminution par rapport à 2018 de 15 M€).

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OPÉRATEURS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	398 733	398 733	387 556	387 556	385 888	385 893
Subventions pour charges de service public	395 184	395 184	384 007	384 007	380 673	380 673
Transferts	3 549	3 549	3 549	3 549	5 214	5 219
P151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	102 302	102 302	105 300	105 300	101 634	101 634
Transferts	102 302	102 302	105 300	105 300	101 634	101 634
P167 – Liens entre la Nation et son armée					9	9
Transferts					9	9
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État					3 150	1 016
Dotations en fonds propres					3 150	1 016
Total	501 035	501 035	492 856	492 856	490 680	488 551

Le montant de la dotation du MEAE à l'Agence s'établit en 2019 :

- au titre de l'action 5 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » à 380 673 464 € (montant auquel s'ajoute 665 K€ de subvention au titre du soutien au projet de partenariat avec le lycée Franco-Australien de Canberra);
- au titre des bourses Excellence Major : 4 549 096 € (programme 185) ;
- au titre de l'action 2 « Accès des élèves Français au réseau AEFÉ » du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » à 101 634 093 €. Cette subvention finance l'aide à la scolarité des élèves français du réseau ;
- une dotation en fonds propres de 1 016 K€ a été allouée à l'AEFE sur les crédits du programme 723 « Opérations immobilières nationales des administrations centrales les crédits du programme 723 (CAS) » dans le cadre du plan de sécurisation des établissements en gestion directe (EGD).

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel <i>dont charges de pensions civiles</i>	773 227	771 635 168 628	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	381 386 380 673 713	517 798 380 681 137 118
Fonctionnement autre que les charges de personnel	166 180	333 998	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	105 300	98 868	Autres subventions	112 380	7 142
Opérations d'ordre (inclues dans Fonctionnement et/ou Intervention) <i>dont dotations aux amortissements et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	40 642 40 642	47 169 47 169	Autres produits <i>dont reprises aux amortissements et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	554 009 18 832	693 629 4 017 1 16 187
Total des charges	1 044 707	1 204 501	Total des produits	1 047 775	1 218 569
Résultat : bénéfice	3 068	14 068	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	1 047 775	1 218 569	Total : équilibre du CR	1 047 775	1 218 569

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	24 878	41 032
Investissements	48 731	40 116	Financement de l'actif par l'État		1 016
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		7
			Autres ressources		-46
Remboursement des dettes financières	8 175	7 968	Augmentation des dettes financières	4 900	9 935
Total des emplois	56 906	48 085	Total des ressources	29 778	51 944
Augmentation du fonds de roulement		3 859	Diminution du fonds de roulement	27 128	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

En 2019, l'AEFE a présenté pour la troisième année consécutive un budget initial hors doubles flux, c'est à-dire neutralisant les masses budgétaires auparavant retracées par les services centraux et les établissements en gestion directe (EGD) (tels que les crédits dédiés à l'aide à la scolarité ou la participation à la rémunération des résidents). Ce retraitement des doubles flux conduit à une diminution optique du budget de l'Agence, permettant de mieux refléter la réalité économique de l'opérateur. Les montants neutralisés étant équivalents en dépenses et en recettes, cette modification budgétaire et comptable est sans incidence sur l'équilibre global de l'Agence : les différents agrégats restent identiques avec et hors doubles flux (solde budgétaire, fonds de roulement, trésorerie).

Cependant, le budget de l'AEFE a été exécuté en tenant compte des doubles flux. Le compte financier 2019 de l'opérateur est donc présenté avec doubles flux. Cela explique notamment la divergence constatée entre les

subventions de l'État inscrites en compte financier et les ressources présentées dans le tableau de financement de l'État, le compte financier retraçant, en doubles flux, les bourses affectées dans les EGD.

L'exercice 2019 se clôture par un résultat bénéficiaire de 14 M€. Ce résultat traduit un taux de réalisation des recettes supérieur aux prévisions et une bonne maîtrise des dépenses, dont une part relevant d'un montant d'investissements moindre que prévu.

L'exécution globale des charges de personnel est de 99,7 % du budget 2019 avec doubles flux. L'écart mineur par rapport à la prévision s'explique par des éléments exogènes (impact de la réforme PPCR, évolution du taux change dans certains pays où se situent des EGD).

Les charges de fonctionnement sont les plus affectées par la prise en compte des doubles flux qui conduisent à une surévaluation des montants exécutés, Hors doubles flux, le taux d'exécution des charges de fonctionnement s'est élevé en 2019 à près de 98 %. Les charges de fonctionnement se répartissent entre établissements en gestion directe (EGD) pour 123,04 M€ et services centraux pour 39,5 M€. Les principales charges de fonctionnement concernent les achats de biens et service pour 104,9 M€ et les dotations aux amortissements pour 47,2 M€ (+8 % par rapport à 2018).

Pour les charges d'intervention, le taux d'exécution est de 93,9 % avec des dépenses de 98,9 M€ en matière d'aide à la scolarité pour une dotation totale du programme 151 de 101,6 M€

S'agissant des produits, le taux d'exécution est de 100,7 % avec une plus-value de recettes de 9 M€ (plus-value pour les services centraux de 3 M€ et plus-value des EGD de 5,8 M€) correspondant à une dynamique forte des recettes propres.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	773 227	773 227	773 956	773 956
Fonctionnement	133 167	125 539	289 417	283 510
Intervention	105 300	105 300	99 055	99 222
Investissement	55 968	48 731	56 365	42 767
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 067 662	1 052 797	1 218 793	1 199 455
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	168 628	168 628

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	1 028 943	1 208 129
Subvention pour charges de service public	380 673	380 681
Autres financements de l'État	106 851	137 301
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	6 241	5 931
Recettes propres	535 178	684 217
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	1 028 943	1 208 129
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	8 674
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	23 854	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
EGD et services centraux	773 227 773 956	133 167 289 417	125 539 283 510	105 300 99 055	105 300 99 222	55 968 56 365	48 731 42 767	1 067 662 1 218 793	1 052 797 1 199 455
Total	773 227 773 956	133 167 289 417	125 539 283 510	105 300 99 055	105 300 99 222	55 968 56 365	48 731 42 767	1 067 662 1 218 793	1 052 797 1 199 455

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	23 854	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	8 175	7 985
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	249 553	172 649
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	281 582	180 635
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	2 902
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 902
Total des besoins	281 582	183 537

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	8 674

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	4 900	10 029
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	249 965	164 833
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	254 865	183 537
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	26 717	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	26 717	0
Total des financements	281 582	183 537

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

A l'instar du compte de résultat, les autorisations budgétaires de l'opérateur s'inscrivent dans le cadre de l'évolution de l'architecture financière et comptable de l'Agence souhaitée par le ministère de l'action et des comptes publics. Si le budget initial 2019 est présenté hors double flux, le budget de l'AEFE est toutefois exécuté avec double flux durant toute l'année 2019.

Le solde budgétaire résultant des activités des services centraux (+25,9 M€) et des EGD (-17,2 M€) est positif (8,7 M€). L'écart de 32,5 M€ par rapport à la prévision initiale (-23,8 M€) correspond d'une part à un niveau d'exécution des recettes supérieurs à la prévision de plus de 12,5 M€ porté par une dynamique forte des recettes propres. D'autre part, il correspond à une bonne maîtrise de l'exécution des dépenses (-29,14 M€), notamment de fonctionnement des services centraux et des établissements (-11,8 M€) et à un niveau de la demande d'aide à la scolarité moindre qu'attendu (-2,8 M€). Enfin, les investissements programmés n'ont pas tous pu être réalisés (-11,3 M€) en raison des aléas exogènes auxquels les projets immobiliers peuvent être soumis (autorisations administratives locales ou procédures de marché complexes).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	10 548	10 776	10 440
– sous plafond	5 898	5 882	5 708
– hors plafond	4 650	4 894	4 732
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

La consommation 2019 s'élève à 10 440 ETPT, dont 5 708 ETPT sous plafond et 4 732 ETPT hors plafond, soit un taux de consommation de 96,9 % du plafond d'emplois prévu en LFI 2019. La sous-consommation constatée pour les emplois sous plafond (-174 ETPT) concerne principalement les personnels résidents. Les refus de détachement de la part du ministère de l'éducation nationale expliquent une partie des écarts.

Compte tenu des difficultés budgétaires rencontrées depuis 2016, l'Agence a décidé, au moment du vote du budget initial 2019, de rationaliser la gestion de ses emplois en adoptant un schéma d'emplois négatif sur les effectifs payés

par les services centraux sous plafond (179 ETP, dont 77 expatriés et 102 résidents) et de les remplacer, à chaque fois que possible, par des emplois recrutés localement par les établissements, ces personnels étant imputés sur l'effectif dit hors plafond car à la charge directe des établissements d'enseignement.

ATOUT-FRANCE

Lors de l'année 2019, une campagne de remobilisation des partenaires a été lancée et l'opérateur a continué de développer ses compétences en matière d'ingénierie touristique conformément à la demande des tutelles en 2018. Ces deux actions ont entraîné une progression des partenariats entre l'opérateur et l'ensemble des professionnels du tourisme pour l'ensemble de l'année 2019.

Le dispositif France Tourisme Ingénierie, lancé en 2018 et renforcé lors du Conseil interministériel du tourisme du 17 mai 2019 se décline en 3 programmes : l'appui à la rénovation de l'immobilier de loisir dans les stations touristiques (10 stations de montagne et 3 stations littorales), l'appui au montage de projets d'investissements structurants en région et la valorisation touristique de sites patrimoniaux. Les enjeux d'investissement des projets structurants en région engagés dans le dispositif représentent plus de 500 M€.

Atout France poursuit également le déploiement des campagnes de promotion des destinations françaises sur la base du principe de co-financement « État – collectivités – entreprises » initié par le fonds exceptionnel de promotion mis en place par le Gouvernement. Les recettes de partenariats sur les opérations de promotion ont augmenté de 18%.

L'agence a activement participé à la diffusion de la nouvelle marque « Explore France », déclinaison de la marque « France ». L'opérateur a aussi pleinement développé son soutien au secteur de l'innovation notamment en signant un partenariat avec le Welcome City Lab, incubateur consacré au tourisme urbain.

Enfin Atout France a réalisé des efforts de rationalisation de ses coûts immobiliers à hauteur de 1,8 M€ tant au niveau de son siège social -grâce à un déménagement effectué dans le 14ème arrondissement de Paris- que de son réseau en réimplantant plusieurs bureaux selon des termes économiques plus favorables dont Tokyo, New York, Los Angeles, Sao-Paulo, Amsterdam et Bombay.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	37 366	37 366	32 691	32 691	36 868	36 868
Subventions pour charges de service public	33 307	33 307	32 691	32 691	31 968	31 968
Transferts	4 059	4 059			4 899	4 899
P123 – Conditions de vie outre-mer					57	57
Transferts					57	57
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire					500	
Transferts					500	
Total	37 366	37 366	32 691	32 691	37 425	36 925

La subvention pour charges de service public s'élève, en 2019, à hauteur de 31,97 M€.

Le montant des autres transferts correspond au reversement spécifique de la part du ministère de l'Europe et des affaires étrangères au titre des recettes liées aux visas. En 2019, conformément au décret n° 2018-693 du 2 août 2018 modifiant le décret n° 2015-1819 du 30 décembre 2015 portant attribution de produits au budget du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, la part du produit des recettes additionnelles des droits de visa (ADP visas) à Atout France s'est élevée à hauteur de 4,9 M€ (un avenant à la convention a été signé afin de finaliser 337 K€ d'opérations en 2020 ce qui explique l'écart entre les financements de l'État ci-dessus et les subventions de l'État affichés dans le compte de résultat).

Complétée par des financements supplémentaires auprès des collectivités et du secteur privé, pour un montant de 253 k€, cette ressource a contribué à des actions de promotion de la destination France et de ses marques mondiales à l'international, en ciblant particulièrement les pays prioritaires pour le tourisme, définis en fonction du potentiel émetteur du marché.

Le soutien renouvelé de l'État à Atout France en 2019 (total de 36,9 M€) a permis d'atteindre un haut niveau de partenariats, qui s'établit à 39,7 M€ contre 38,3 M€ en 2018 (soit +3 %) et 34,6 M€ en 2017.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel <i>dont charges de pensions civiles</i>	22 549	21 244 60	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	37 078 31 968 5 110	36 587 31 968 4 619
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 764	11 170	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	38 686	44 144	Autres subventions	1 008	253
Opérations d'ordre (inclues dans Fonctionnement et/ou Intervention) <i>dont dotations aux amortissements et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	554 554	1 484 1 484	Autres produits <i>dont reprises aux amortissements et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	32 913	40 384 314 3
Total des charges	70 999	76 558	Total des produits	70 999	77 224
Résultat : bénéfice		666	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	70 999	77 224	Total : équilibre du CR	70 999	77 224

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	554	1 833
Investissements			Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois			Total des ressources	554	1 833
Augmentation du fonds de roulement	554	1 833	Diminution du fonds de roulement		

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

L'exécution 2019 a dépassé de 8,8 % le budget initial de l'opérateur grâce à un niveau exceptionnel de partenariats notamment dans le cadre du dispositif "CIT". A l'appui des recettes visas affectées à Atout France à hauteur de 4,6 M€, les partenaires privés et publics ont mobilisé plus de 9 M€, permettant des actions de grande envergure.

Par ailleurs, Atout France a poursuivi ses efforts de gestion et de contrôle des dépenses qui ont permis une baisse des dépenses de personnel par rapport au budget initial (près de 6 %, soit 1,3 M€) et par rapport à 2018 (-1 M€). Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 2,3 M€ par rapport au budget voté en raison des coûts liés aux nombreux déménagements, d'aménagement et d'équipement des nouveaux locaux. Cependant, ces opérations permettront de générer des économies importantes dès 2020 sur le poste des loyers.

En ligne avec l'augmentation des ressources de l'opérateur, les dépenses d'intervention ont augmenté de 14 % et représentent 58 % du budget de l'opérateur.

Le montant exceptionnel des partenariats, couplé à une gestion maîtrisée (malgré d'importantes dépenses de déménagement), explique un bénéfice de 666 K€.

Atout France poursuit la consolidation et la reconstitution de son fonds de roulement. Le niveau de celui-ci au 31 décembre 2019 s'établissait à 9,1 M€, contre 6,1 M€ au budget initial 2019. Cette évolution tient notamment à l'accroissement des ressources en 2019, notamment à travers le dispositif "CIT". Le niveau de trésorerie est plus élevé qu'au budget initial compte tenu du décalage des paiements : d'une part, en raison des décaissements intervenus au début l'année 2020 et d'autre part des encaissements par avance sur des opérations à cheval sur 2019/2020.

DÉPENSES PAR DESTINATION

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		TOTAL	
	B120 19	Compte financier 20 19	B120 19	Compte financier 20 19	B120 19	Compte financier 20 19	B120 19	Compte financier 20 19	B120 19	Compte financier 20 19
Promotion	12 659	11 206	7 856	8 534	37 496	27 552			58 011	47 292
Ingénierie et Développement de l'offre	2 522	2 448	1 720	1 871	1 000	1 227			5 242	5 546
Classement	273	347	89	117	110	144			472	608
Immatriculations	180	202	80	106	80	142			340	451
C.I.T		0		0		13 579			0	13 579
Gastronomie Française		0		0		44			0	44
Administration	3 317	3 446	1 794	3 352		0			5 111	6 799
Prestations admin. Externes		49	1 429	1 888		0			1 429	1 936
Subvention d'équilibre (filiale Australie)			394	303					394	303
Total :	18 951	17 698	13 362	16 172	38 686	42 688	0	0	70 999	76 558

Ce tableau remplace celui situé ci-dessous. Il est soumis à certification du commissaire aux comptes.

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
<i>Budget initial</i>					
<i>Compte financier *</i>					
Action 1 : Promotion de la France et de ses savoir faire	22 549 0	9 764 0	38 686 0	0 0	70 999 0
Total	22 549 0	9 764 0	38 686 0	0 0	70 999 0

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	276	348	265
– sous plafond	263	288	258
– hors plafond	13	60	7
<i>dont contrats aidés</i>	4		6
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			2
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			2

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

En 2019, le nombre total d'ETPT s'élève à 292 contre 307 en 2018.

Cette baisse s'explique par une diminution de 5 ETPT sous plafond, 6 ETPT hors plafond (dont 2 contrats aidés) auquel s'ajoute la baisse de 4 agents mis à disposition par le Ministère de l'économie et des finances (départs à la retraite).

Toutefois, cette diminution reste soutenable pour l'opérateur grâce à l'externalisation de certaines fonctions ainsi qu'à la régionalisation de certains emplois.

CAMPUS FRANCE

Les missions de l'agence Campus France telles que fixées par la loi du 27 juillet 2010 (article 6) relèvent de la promotion à l'étranger de l'enseignement supérieur français et du suivi des anciens étudiants étrangers, de l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, de la gestion des bourses et autres programmes de mobilité internationale pour les étudiants et chercheurs et de la promotion du développement numérique de l'enseignement supérieur français.

L'année 2019 a été marquée, pour l'opérateur, par l'accompagnement du plan « Bienvenue en France », nouvelle stratégie d'accueil et d'attractivité des étudiants internationaux lancée par le Premier ministre en novembre 2018. Dans ce cadre, plusieurs objectifs spécifiques lui ont été confiés :

- le pilotage de la mise en place d'un label de la qualité de l'accueil des étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur français (57 établissements ont été labellisés en 2019) ;
- le lancement de la première campagne française de communication mondiale sur la promotion des études en France, cette campagne a été construite autour du portrait d'anciens étudiants étrangers, diplômés de l'enseignement supérieur en France.

L'agence a par ailleurs poursuivi ses actions d'accompagnement des postes diplomatiques (181 espaces, 78 antennes et 62 points d'information dans 127 pays) dans leur activité de promotion auprès des étrangers des études en France, dans un contexte de plus en plus concurrentiel, et alors que l'objectif fixé par le Premier ministre est d'atteindre 500 000 étudiants étrangers en 2027, contre 343 000 en 2017. De nouveaux modules de formation, notamment en ligne, ont été proposés. Comme en 2018, 55 manifestations de promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche ont été organisées en 2019 par les postes diplomatiques, avec l'appui de Campus France.

L'opérateur a également renforcé son rôle de catalyseur des initiatives internationales des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, à travers le Forum Campus France, qui associe désormais 375 entités (12 de plus qu'en 2018). Il a continué par ailleurs à déployer le réseau France Alumni, qui compte aujourd'hui plus de 300 000 membres dans 122 pays. Il continue à produire des publications institutionnelles sur les grandes tendances de la mobilité internationale universitaire, avec des focus sur certains pays, ainsi que des fiches de promotion de la recherche en France.

Concernant son activité de gestion de la mobilité, l'agence a géré 29 642 mobilités en 2019. Outre les nombreuses bourses sélectionnées par les ambassades, l'opérateur a également géré les programmes portés par la France au niveau central : programme pour les meilleurs étudiants de master et doctorat (EIFFEL), programme pour les meilleurs bacheliers étrangers du réseau des lycées homologués par l'agence pour l'enseignement du français à l'étranger (Excellence Major), programme pour les jeunes chercheurs sur le climat (*Make our planet great again*). Il gère également 1 400 missions de coopération de sécurité et de défense et près de 4 000 mobilités dans le cadre des partenariats Hubert Curien (PHC). Enfin, l'opérateur a développé ses activités de gestion pour le compte de gouvernements étrangers ou d'entités privées.

Enfin, Campus France a continué à s'impliquer dans des projets européens (ELAN, Study in Europe, MEETAfrica, HOPES).

L'opérateur a poursuivi des efforts d'adaptations internes entamées lors des années précédentes, notamment :

- L'année 2019 a été la première année complète de gestion selon les dispositions de la convention cadre de mandat entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Campus France s'est conformé aux exigences comptables par le biais de la refonte des outils de gestion et le renforcement des procédures de contrôle.
- Pour la quatrième année de gestion en mode GBCP, Campus France a maintenu les efforts nécessaires pour l'adaptation constante des procédures et des outils.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P105 – Action de la France en Europe et dans le monde					4 819	4 819
Transferts					4 819	4 819
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	65 080	65 710	71 203	71 203	59 159	59 160
Subventions pour charges de service public	3 790	3 790	3 847	3 847	3 790	3 790
Transferts	61 290	61 920	67 356	67 356	55 368	55 370
P151 – Français à l'étranger et affaires consulaires					30	30
Transferts					30	30
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement					7 292	7 315
Transferts					7 292	7 315
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					182	182
Transferts					182	182
P138 – Emploi outre-mer						206
Transferts						206
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	2 192	2 192	1 913	1 913	2 149	2 149
Subventions pour charges de service public	1 925	1 925	1 815	1 815	1 775	1 775
Transferts	267	267	98	98	374	374
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires					699	699
Transferts					699	699
Total	67 272	67 902	73 116	73 116	74 330	74 561

En 2019, le montant total des transferts du MEAE liés aux bourses et échanges d'expertise et scientifiques s'élève à 62,35 M€, soit 55,06 M€ sur le programme 185 et 7,29 M€ sur le programme 209.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OPÉRATEURS

Pour le programme 185, le montant des transferts liés aux bourses s'établit à 40,07 M€, 5,8 M€ pour les missions et invitations et 5,24 M€ pour les Programmes Hubert Curien (PHC). Le montant total des programmes spécifiques financés sur le programme 185 (Chateaubriand, MOPGA, Profas B+, bourses Patrimoine Afrique) s'établit à 3,94 M€.

Pour le programme 209, le montant des transferts liés aux bourses s'établit à 3,82 M€ et 1,91 M€ pour les missions et invitations. Le montant total dédié aux programmes spécifiques financés sur le programme 209 (FSPI, MSCE, DCSD) s'établit à 1,56 M€.

Ces transferts sont des « opérations non budgétaires » et ne sont pas intégrés au compte financier de l'opérateur ci-après car ils correspondent à des fonds gérés pour le compte de l'État et sont retracés en comptes de tiers. Seules les ressources issues de la tarification de frais de gestion, afférentes à ces activités, sont intégrées au budget de l'opérateur (ligne « autres financements de l'État »).

L'écart entre les montants de la LFI 2019 et ceux de l'exécution s'explique en partie par le paiement du deuxième appel de fonds 2019 de Campus France couvrant la période de novembre 2019 à février 2020. Le montant inscrit en loi de finances est estimatif, il est impacté par la programmation des postes qui peuvent avoir recours à divers organismes ou types d'actions pour l'utilisation des crédits qui leur sont alloués.

COMPTE FINANCIER 2019**Avertissement**

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	14 610	13 811	Subventions de l'État	5 591	6 214
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>150</i>	<i>135</i>	– subventions pour charges de service public	5 561	6 214
			– crédits d'intervention(transfert)	30	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 810	13 354	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	900	2 714	Autres produits	19 658	21 682
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>900</i>	<i>2 714</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>		<i>306</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	25 420	27 165	Total des produits	25 249	27 896
Résultat : bénéfice		731	Résultat : perte	171	
Total : équilibre du CR	25 420	27 896	Total : équilibre du CR	25 420	27 896

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	729	3 139
Investissements	2 205	1 983	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	2 205	1 983	Total des ressources	729	3 139
Augmentation du fonds de roulement		1 156	Diminution du fonds de roulement	1 476	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

En comptabilité générale, le compte de résultat 2019 de Campus France affiche un bénéfice de 731 K€ et s'établit à hauteur de 27,90 M€, soit une exécution supérieure de +2,48 M€ par rapport aux prévisions du budget initial. Le bénéfice est en hausse de +203 K€ par rapport à 2018. Cela s'explique par une légère sous exécution des dépenses de personnel et d'investissement ainsi qu'une forte augmentation des ressources propres de l'établissement.

Les dépenses de personnel s'établissent à 13,81 M€ contre 14,61 M€ au budget initial, soit une baisse de -799 K€. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des charges patronales URSSAF et par la comptabilisation de la taxe sur les salaires en provision pour charge au lieu de son paiement sur l'exercice. Les charges de personnel sont également en diminution de -329 K€ par rapport à l'exécuté 2018.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 13,35 M€ contre 10,90 M€ au budget initial, soit une hausse de +2,54 M€. Cette augmentation s'explique par l'accroissement de l'activité de l'établissement, notamment pour la gestion des programmes de mobilités de mandants privés et étrangers. La hausse constatée est également liée à légère augmentation des mobilités gérées pour le compte du MEAE par rapport aux prévisions initiales. Elles sont en légère augmentation de +184 K€ par rapport au compte financier de 2018.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1,98 M€ et sont légèrement sous-exécutés par rapport à la prévision effectuée lors du budget initial 2019 (-222 K€) du fait du décalage de certaines dépenses d'investissement immobilier, notamment pour la rénovation et la modernisation de la résidence Rollin, engendré par un retard des travaux.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	14 609	14 609	13 892	13 892
Fonctionnement	10 098	9 910	10 123	9 908
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 506	2 206	1 098	2 023
Total des dépenses AE (A) CP (B)	26 213	26 725	25 113	25 824
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	0	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	23 955	25 484
Subvention pour charges de service public	5 561	5 565
Autres financements de l'État	6 846	7 115
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	11 548	12 804
Recettes fléchées	1 602	1 442
Financements de l'État fléchés	30	315
Autres financements publics fléchés	1 572	1 074
Recettes propres fléchées	0	53
Total des recettes (C)	25 557	26 926
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	1 102
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	1 168	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Accueil des étudiants et des chercheurs étrangers	864	1 407	1 407	0	0	240	840	2 511	3 111	
	786	1 319	1 401	0	0	348	896	2 452	3 082	
Gestion des programmes de mobilité internationale	5 714	874	874	0	0	0	0	6 588	6 588	
	5 597	1 036	681	0	0	0	0	6 633	6 277	
Relations extérieures et institutionnelles	1 009	1 590	1 786	0	0	0	0	2 599	2 795	
	1 155	1 568	1 751	0	0	0	0	2 723	2 906	
Supports	5 013	3 683	3 299	0	0	1 266	1 366	9 962	9 678	
	4 978	2 956	2 866	0	0	739	1 117	8 673	8 961	
Valorisation et promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur	2 009	2 544	2 544	0	0	0	0	4 553	4 553	
	1 409	3 244	3 210	0	0	11	11	4 663	4 629	
Total	14 609	10 098	9 910	0	0	1 506	2 206	26 213	26 725	
	13 924	10 123	9 908	0	0	1 098	2 023	25 145	25 856	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 168	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	121 468	112 367
Autres décaissements non budgétaires	1 333	1 582
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	123 969	113 949
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	393

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Abondement de la trésorerie fléchée	413	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	643
Total des besoins	123 969	114 341

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	1 102
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	121 700	111 301
Autres encaissements non budgétaires	831	1 939
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	122 531	114 341
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 438	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	251
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 851	0
Total des financements	123 969	114 341

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Les opérations au nom et pour le compte de tiers correspondent aux opérations mises en œuvre dans le cadre des conventions de mandat conclues avec le MEAE, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et des clients étrangers ou français pour la gestion des programmes de mobilité internationaux avec en particulier la gestion des bourses et des séjours.

Autorisations budgétaires (autorisations d'engagement et crédits de paiement)

Le budget initial 2019 n'a pas fait l'objet d'une révision en cours d'exercice, contribuant à l'écart important du budget exécuté. En comptabilité budgétaire, l'exécution du budget 2019 s'établit à 25,82 M€ et atteint 97 % des prévisions initiales, ce qui témoigne d'une bonne gestion financière de l'opérateur. L'année 2019 s'est caractérisée par le maintien des subventions pour charge de service public (SCSP) et du volume de bourses du gouvernement français à hauteur en termes de fonds gérés (58,9 M€ de fonds gérés contre 58,3 M€ en 2018).

Les dépenses exécutées en 2019 s'établissent à 25,14 M€ en AE et 25,82 M€ en CP. Elles atteignent ainsi respectivement 96 % des AE et 97 % des CP votés lors du budget initial.

Cette légère sous-consommation par rapport au budget initial 2019 s'explique :

- Au titre de l'enveloppe de personnel qui s'établit à 13,89 M€, par une diminution de -717 K€ en CP ;
- Au titre de l'enveloppe de fonctionnement, par une stabilité : 10,12 M€ en AE et 9,91 M€ en CP ;
- Au titre de l'enveloppe d'investissement, par une sous-consommation de -182 K€, pour s'établir à 1,10 M€ en AE et 2,02 M€ en CP,.

Les recettes perçues par l'opérateur au titre de l'exercice 2019 s'établissent à 26,93 M€. Elles sont supérieures aux prévisions du budget initial (+1,37 M€). Elles atteignent ainsi 105% des prévisions du budget initial.

Cette exécution s'explique principalement :

- Au titre des recettes propres de l'EPIC (12,80 M€), par une nette augmentation (+1,26 M€) par rapport aux prévisions du budget initial (11,55 M€) ;
- Au titre des autres financements de l'Etat (7,11 M€), par une augmentation par rapport au budget initial (6,85 M€) du fait de recettes liées à la gestion des mobilités du MEAE en augmentation (+0,27 M€) ;

- Au titre des subventions pour charge de service public (5,57 M€), par une stabilité par rapport aux prévisions initiales ;
- Au titre des recettes fléchées (1,44 M€), par une légère baisse par rapport au budget initial (1,60 M€) essentiellement liée aux encaissements dans le cadre de programmes européens inférieurs aux prévisions.

Le solde budgétaire présente ainsi un excédent de 1,10 M€ au titre de l'exercice 2019, tandis que le budget prévisionnel prévoyait un solde budgétaire déficitaire de -1,17 M€. Cette inversion résulte essentiellement d'une augmentation des recettes propres de l'opérateur, en hausse de +1,26 M€ et d'une sous-exécution des dépenses de personnel et d'investissement.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	212	244	217
– sous plafond	206	219	214
– hors plafond	6	25	3
<i>dont contrats aidés</i>			2
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

En loi de finances initiale pour l'année 2019, l'autorisation d'emplois de Campus France s'élevait à 244 ETPT, dont 219 ETPT sous plafond et 25 ETPT hors plafond. L'exécution au 31 décembre 2019 s'établit à 217 ETPT dont 214 ETPT sous plafond et 3 hors plafond.

L'exécution 2019 connaît une augmentation de +8,4 ETPT sous plafond et une baisse de -2,6 ETPT hors plafond par rapport à l'exécution de 2018. L'exécution 2019 est proche des prévisions initiales (-0,5 ETPT).

La hausse du nombre d'ETPT en 2019 est liée à l'accroissement de l'activité de l'opérateur, notamment pour la gestion de programmes européens (ELAN, MEETAfrica, PRESTIGE, Study in Europe 2) ou privés (AI'Ula).

INSTITUT FRANÇAIS

En 2019, l'opérateur a poursuivi la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2017-2019, Ce COM repose sur 4 axes structurants: développer l'influence et l'attractivité de la France par sa culture et sa langue; animer le dialogue et favoriser les échanges avec les cultures étrangères en France, en Europe et dans le monde; renforcer la mission d'appui au réseau à l'étranger; et consolider les capacités de pilotage de l'Institut français. Des groupes de travail se sont tenus au cours de l'année 2019 afin d'aboutir à la rédaction d'un nouveau contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2020-2022, qui devrait être définitivement adopté dans la première moitié de l'année 2020.

En 2019, un avenant à l'accord d'entreprise a opéré une refonte du cadre salarial de l'opérateur. Dans le respect de la maîtrise des dépenses de personnel, cet accord vise à accroître l'attractivité des carrières au sein de l'Institut français en introduisant une logique de performance dans les rémunérations des salariés, davantage de perspectives en termes d'évolution professionnelle ainsi qu'une plus grande souplesse dans l'organisation du temps de travail.

L'établissement a signé un nouveau bail commercial afin de prolonger au 1^{er} février 2020 l'occupation des locaux

situés au Carré Suffren. L'Institut français devra toutefois dans les meilleurs délais (minimum de 2 ans et maximum de 3 ans) trouver d'autres locaux en conformité avec les critères de la Direction de l'Immobilier de l'Etat afin de limiter et maîtriser ses coûts de structure. En outre, le rapprochement de l'Institut français et de la Fondation Alliance française, souhaité par le président de la République, a vocation à se traduire par un rapprochement des deux structures dont les modalités n'ont pas encore été validées.

Enfin, l'augmentation exceptionnelle de la subvention pour charges de service public en 2019 (+2 M€ en LFI 2019 ; +1,96 M€ après mise en réserve) a permis notamment de financer outre le Plan langue française et Plurilinguisme associé au rapprochement entre la Fondation Alliance française et l'Institut français, le Dialogue de Trianon et le soutien au lancement de la Saison culturelle Africa 2020. Cette dernière Saison a par ailleurs fait l'objet d'une subvention d'intervention complémentaire de 500 K€ depuis le programme 185, montant venant s'ajouter au mécénat levé par l'opérateur (4,11 M€ au 31 décembre 2019).

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	28 217	28 217	30 792	30 792	30 646	30 646
Subventions pour charges de service public	28 186	28 186	30 792	30 792	30 146	30 146
Transferts	31	31			500	500
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement					150	150
Transferts					150	150
P131 – Création					675	675
Transferts					675	675
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					1 409	1 409
Transferts					1 409	1 409
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale					25	25
Subventions pour charges de service public					25	25
P334 – Livre et industries culturelles					70	70
Transferts					70	70
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat						50
Transferts						50
Total	28 217	28 217	30 792	30 792	32 974	33 024

La consommation de la subvention pour charges de service public (SCSP) allouée par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) demeure inchangée en exécution par rapport au montant inscrit au budget initial 2019, soit 30,15 M€. Cette SCSP inclut en 2019 une contribution exceptionnelle de 1,96 M€ (après mise en réserve) dédiée notamment au lancement de la Saison culturelle Africa 2020, au financement du Plan Langue française et Plurilinguisme et au Dialogue de Trianon.

Par ailleurs, le MEAE a procédé à un transfert, depuis le programme 185, pour un montant de 500 K€ de subvention complémentaire exceptionnelle au titre du soutien à la préparation de la Saison culturelle Africa 2020.

Le MEAE a également contribué depuis le P209 "Solidarité à l'égard des pays en développement" au Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI) "IF Classe" pour 150K€. Le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et celui de la Cohésion des territoires ont contribué à hauteur respective de 25 K€ et 50 K€ au financement du Dialogue de Trianon tandis que le ministère de la

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OPÉRATEURS

Culture finance des opérations fléchées depuis le P131, le P224 et le P334 à hauteur de 2 154 K€ (Biennale de Venise, Triennale de Milan, États généraux du livre en français, Résidences, etc).

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel <i>dont charges de pensions civiles</i>	12 413	10 779 239	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	30 146 30 146	30 146 30 146
Fonctionnement autre que les charges de personnel	26 531	25 121	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	62		Autres subventions		3 139
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention) <i>dont dotations aux amortissements et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	520 520	2 251 2 251	Autres produits <i>dont reprises aux amortissements et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	8 672 308	8 157 2 403
Total des charges	39 006	35 900	Total des produits	38 818	41 442
Résultat : bénéfice		5 542	Résultat : perte	188	
Total : équilibre du CR	39 006	41 442	Total : équilibre du CR	39 006	41 442

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	24	5 391
Investissements	1 301	422	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 301	422	Total des ressources	24	5 391
Augmentation du fonds de roulement		4 969	Diminution du fonds de roulement	1 277	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

L'exécution 2019 présente un résultat comptable bénéficiaire de +5,5 M€. Ce bénéfice s'explique tout d'abord par une sous-exécution des charges. Le total des charges de l'Institut français est en baisse de -3,1 M€ en exécution par rapport aux prévisions inscrites au budget initial 2019. Cette baisse tient principalement à la diminution des charges de personnel et de fonctionnement.

Par ailleurs, s'agissant des produits, si la subvention pour charges de service public du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères demeure inchangée en exécution, de nouvelles subventions ont été intégrées en cours de gestion telles que l'augmentation de celle du ministère de la Culture, la subvention du ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse de 25 K€ ou encore celle du ministère de la Cohésion des territoires de 50 K€. Concernant la ligne « autres produits », elle intègre principalement les levées de fonds de mécénat au titre de la Saison Africa 2020 pour un montant de 5,9 M€ d'une part, mais aussi le partenariat avec la fondation Bettencourt Schueller au titre de la Villa Kujoyama.

Pour mémoire, l'Institut français avait terminé l'année 2018 avec un résultat comptable déficitaire de -908 K€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	12 413	12 413	11 880	11 880
Fonctionnement	27 751	26 012	23 575	22 545
Intervention	0	62	0	45
Investissement	1 127	1 301	500	383
Total des dépenses AE (A) CP (B)	41 291	39 788	35 955	34 854
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	0	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	30 281	30 330
Subvention pour charges de service public	30 146	30 146
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	135	184
Recettes fléchées	9 170	9 055
Financements de l'État fléchés	2 001	2 912
Autres financements publics fléchés	617	643
Recettes propres fléchées	6 552	5 501
Total des recettes (C)	39 451	39 385
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	4 531
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	337	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Accompagnement, conseil et expertise	0	2 081	1 968	0	0	25	25	2 106	1 993
	0	2 145	1 929	0	0	0	19	2 145	1 948
Promotion, Diffusion, Coopération	591	23 959	19 844	0	62	892	1 046	25 442	21 543
	669	19 483	16 442	0	45	261	255	20 414	17 412
Structure	11 822	1 711	4 200	0	0	210	230	13 743	16 252
	11 211	1 947	4 174	0	0	239	109	13 397	15 495

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total	12 413		27 751	26 012	0	62	1 127	1 301	41 291	39 788
	11 880		23 575	22 545	0	45	500	383	35 955	34 854

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	337	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	13
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	247
Autres décaissements non budgétaires	7	1 772
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	344	2 032
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	4 522
Abondement de la trésorerie fléchée	321	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	4 522
Total des besoins	344	6 554

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	4 531
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	3
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	220
Autres encaissements non budgétaires	0	1 800
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	6 554
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	344	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	665	0
Total des financements	344	6 554

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le solde budgétaire 2019 de l'Institut français est excédentaire, à hauteur de +4,53 M€.

Pour mémoire, l'Institut français avait terminé l'année 2018 avec un solde budgétaire excédentaire de +0,9 M€.

Cette progression du solde budgétaire tient à l'encaissement de recettes complémentaires allouées en cours de gestion (subventions ministérielles : complément du ministère de la Culture, 25 K€ du ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et 50K€ du ministère de la Cohésion des territoires au titre de la participation au financement du Dialogue de Trianon ; projets européens ou encore recettes de mécénats) et à des crédits de paiements sous-consommés au regard de la prévision initiale sur l'ensemble des lignes budgétaires (personnel, fonctionnement, investissement).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	142	143	141
– sous plafond	140	141	138
– hors plafond	2	2	3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'exécution du plafond d'emploi est de 137,81 ETPT. Le plafond d'emploi fixé, en LFI 2019, à 141 ETPT, est donc respecté par l'Institut français.

Si le plafond d'emplois n'a pas été entièrement consommé, cela tient à 33 départs d'agents en cours d'exercice., dont 25 CDI Ces postes ont vocation à être de nouveau pourvus.

Par ailleurs, la LFI 2019 indiquait 2 ETPT hors plafond tandis que le réalisé est de 2,55 ETPT. Un recrutement supplémentaire, temporaire et financé sur fonds européens, a été autorisé par les administrateurs lors du vote du budget initial 2019, portant ainsi l'autorisation de recrutement hors plafond de l'Institut français à 3 ETPT en 2019.